

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01-04-04-24

DATE DE CONVOCATION

29 MARS 2024

DATE DE DEPOT EN SOUS-
PREFECTURE

05 AVRIL 2024

DATE D'AFFICHAGE

05 AVRIL 2024

DATE DE NOTIFICATION AUX
SERVICES :

05 AVRIL 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE 29

PRESENTS 22

VOTANTS 29

OBJET :
BUDGET PRIMITIF 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, DANGUILHEN, GAFFEZ, BOURDAIS, MASCHERONI, DUPREZ-PANNETRAT, MESSAOUDI, MARGUET, DE CASTRO, LI LUN YUK, CABARET, DELECROIX, PELAPRAT, OGBI, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

Nathalie DERVEAUX représentée par Azedine MESSAOUDI
Loïc VAUCHEL représenté par Laurianne DANGUILHEN
Julien QUENTEL représenté par Didier LECLERCQ
Thierry LAMY représenté par Elisabeth DE CASTRO
Adeline COLOMBA représentée par Thomas DELECROIX
Lucie HERRERO représentée par Vanessa BOURDAIS
Darine BOUADIS représentée par Elie DOMERGUE

Secrétaire de séance :

William MOSSE

Vu le code général des collectivités,
Vu l'instruction budgétaire M57 régissant les communes, applicable au 1^{er} janvier 2024,
Vu la loi de finances pour 2024,
Vu le rapport de présentation de budget primitif 2024,
Vu l'avis favorable de la commission communale des finances et des ressources humaines du 21/03/24,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR, Mme BOURRIER et Mme BOUADIS)**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte le budget primitif 2024, ci-annexé, dont les prévisions en dépenses et recettes s'équilibrent selon les comptabilisations suivantes :

- Section de fonctionnement : **12 767 812.87 €**
- Section d'investissement : **5 088 504.99 €**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024**PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024****OBSERVATIONS GENERALES**

Ce projet de Budget Primitif 2024 est élaboré dans un contexte national conditionné par la loi de finances.

Ce budget intègre les directives et les principes qui ont fait l'objet du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) tenu en séance du conseil municipal du 21 mars dernier, rapport qui reprend, conformément aux obligations de la loi NOTRe, les éléments de réflexion, de détails et de justificatifs pour les points principaux qui ne feront pas l'objet d'une nouvelle reprise dans la présente note.

Ce budget reprend les résultats par anticipation du compte administratif 2023. Dans un contexte encore très particulier entre les répercussions économiques de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine, ce budget permet cependant de continuer le programme d'investissements suivant le Plan Pluriannuel d'Investissements pour la période 2023-2026.

Le cumul des sections de fonctionnement et d'investissement représente un budget total de 17 856 317.86 €

L'autofinancement inscrit correspond au besoin de financement des investissements pour l'exercice 2024 soit 500 000 € déjà identifié lors du rapport d'orientation budgétaire.

LES RATIOS :

INFORMATIONS FINANCIERES/RATIOS	VALEURS BUDGET 2023 Population INSEE (7 939)	VALEURS BUDGET 2024 Population INSEE (7 939)	MOYENNES DE LA STRATE (source DGCL 2022)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 461 €	1 494.88 €	1 104 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 421 €	1 543.14 €	1 246 €
Dépenses d'équipement brut/population	589 €	499.26 €	353 €
Encours de la dette/population	657 €	666.74 €	780 €
DGF/population	205 €	207.58 €	154 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	58.01 %	57.73 %	57.55 %

• **COMPTE DE GESTION 2023**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 106 269,87	13 631 138,94	18 737 408,81
Titres de recette émis (b)	2 426 657,21	11 928 890,20	14 355 547,41
Réductions de titres (c)	1 044,11	197 829,58	198 873,69
Recettes nettes (d = b - c)	2 425 613,10	11 731 060,62	14 156 673,72
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 106 269,87	13 631 138,94	18 737 408,81
Mandats émis (f)	3 094 075,31	13 051 674,72	16 145 750,03
Annulations de mandats (g)	10 900,80	339 108,10	350 008,90
Depenses nettes (h = f - g)	3 083 174,51	12 712 566,62	15 795 741,13
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	657 561,41	981 506,00	1 639 067,41

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	30 686,38		-657 561,41		-626 875,03
Fonctionnement	1 498 337,87		-981 506,00		516 831,87
TOTAL I	1 529 024,25		-1 639 067,41		-110 043,16
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 529 024,25		-1 639 067,41		-110 043,16

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement d'un montant de 12 767 812.87 € (contre 12 771 216.87 € en 2023) reste stable.

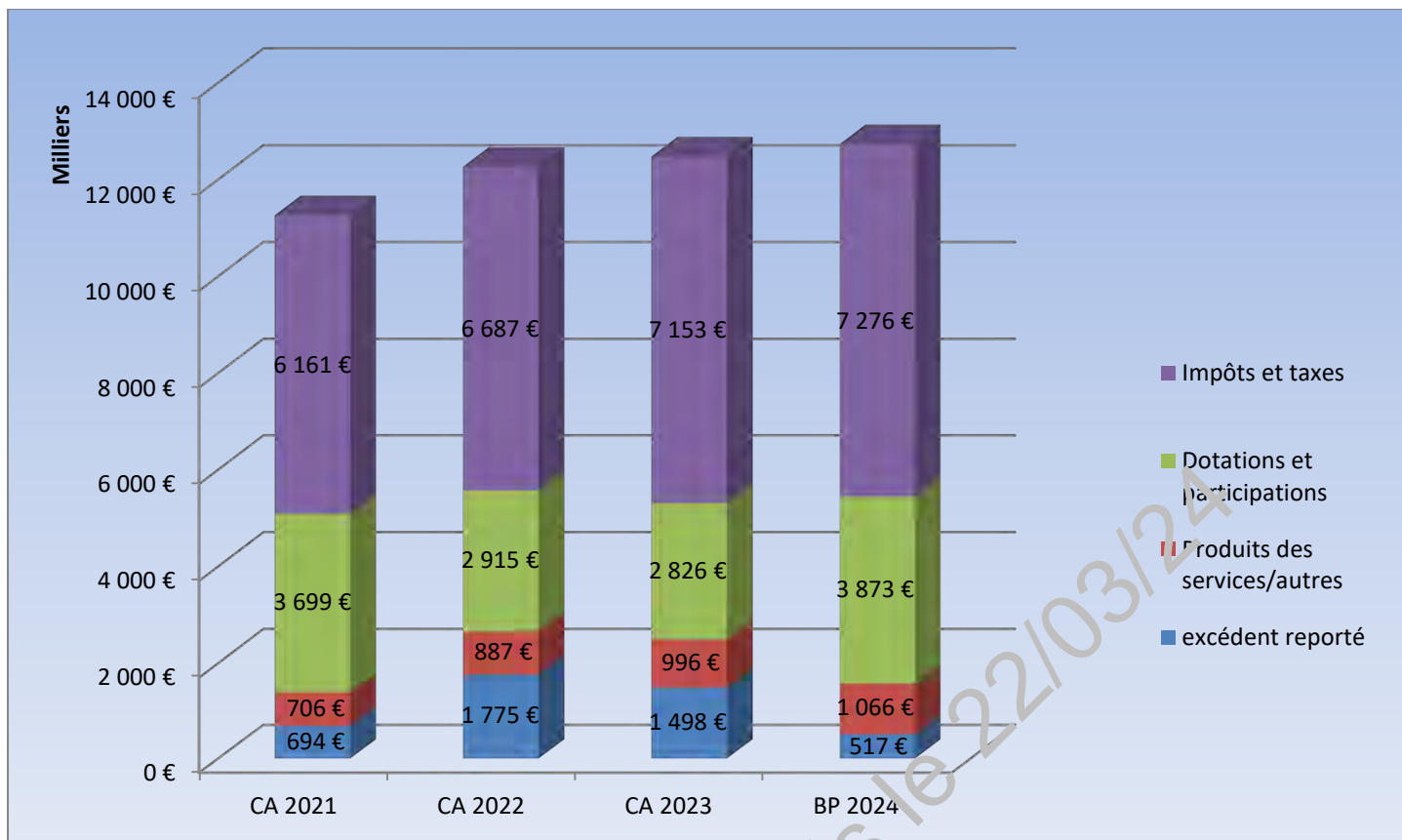
A / RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement à hauteur de 12 767 812.87 €

Le détail par chapitre et nature s'établit comme suit :

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges	60 000,00	20 000,00	20 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	60 000,00	20 000,00	20 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	910 300,00	1 065 800,00	1 065 800,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	8 000,00	7 000,00	7 000,00
70312	Redevances funéraires	2 800,00	0,00	0,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public		32 000,00	32 000,00
70328	Autres droits de stationnement et de location	2 800,00	1 000,00	1 000,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	10 600,00	10 500,00	10 500,00
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	88 300,00	144 300,00	144 300,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	151 800,00	108 000,00	108 000,00
7067	Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	640 600,00	763 000,00	763 000,00
706888	Autres	5 000,00	0,00	0,00
70878	Remboursement de frais par des tiers	400 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 894 000,00	1 692 581,00	1 692 581,00
73211	Attribution de compensation	625 000,00	625 171,00	625 171,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	130 000,00	137 410,00	137 410,00
7332	Taxe additionnelle aux droits de mutation	539 000,00	400 000,00	400 000,00
73331	Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France (FSRIE)	600 000,00	530 000,00	530 000,00
731	Fiscalité locale	5 471 000,00	5 583 400,00	5 583 400,00
73111	Impôts directs locaux	5 355 000,00	5 391 000,00	5 391 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	20 000,00	22 400,00	22 400,00
731421	TICPE - I.F.L.	86 000,00	160 000,00	160 000,00
7318	Autres fiscalités locales	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74	Dotations et participations	2 824 879,00	3 872 600,00	3 872 600,00
74111	Dotations forfaitaire des communes	1 290 000,00	1 290 000,00	1 290 000,00
741121	Dotations de solidarité rurale (DSR) des communes	122 000,00	144 000,00	144 000,00
741127	Dotations nationales de péréquation (DNP) des communes	220 000,00	210 000,00	210 000,00
744	FCTVA	38 000,00	35 000,00	35 000,00
74712	Participations Etat - Emplois d'avenir		15 000,00	15 000,00
74718	Participations Etat - Autres	60 000,00	0,00	0,00
7472	Participations régions	20 000,00	28 000,00	28 000,00
7473	Participations départements	19 000,00	50 600,00	50 600,00

747888	Autres	917 500,00	1 005 000,00	1 005 000,00
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	34 171,00	0,00	0,00
74836	Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP	90 208,00	95 000,00	95 000,00
7484	Dotation de recensement	14 000,00	0,00	0,00
74888	Autres attributions et participations		1 000 000,00	1 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante	73 700,00	16 600,00	16 600,00
752	Revenus des immeubles	38 100,00	15 000,00	15 000,00
75738	Autres		0,00	0,00
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	25 000,00	0,00	0,00
75888	Autres produits divers de gestion courante	10 600,00	1 600,00	1 600,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		12 732 216.87	12 250 981,00	12 250 981,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	39 000.00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		12 771 216.87	12 250 981,00	12 250 981,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 771 216.87	12 250 981,00	12 250 981,00
RESTES A REALISER 2023			0,00	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				516 831,87
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				12 767 812,87



□ **Les impôts directs et taxes (Chapitre 73) sont estimés à 7 275 981 €** contre 7 365 000 € pour le BP 2023. Une baisse du FSRIF depuis 2023.

a) Les taxes locales s'élèvent à 5 391 000 €

Le produit attendu n'étant pas encore connu à l'élaboration du budget primitif. Il est reconduit avec une légère hausse de 1% .

Le coefficient correcteur reste de 1,44 appliqué au produit de la taxe foncière communale après réforme pour compenser la perte de la taxe d'habitation, L'évolution des recettes fiscales dépend essentiellement de la fiscalité directe (TH, TFB, TFNB). La progression des bases fiscales est liée au taux de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances et au volume de bases nouvelles arrivées sur la commune.

La commune peut à nouveau voter un taux de TH applicable aux résidences secondaires. Cela permet à la collectivité de collecter plus de 97 000 €

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal 22.47 % et du taux départemental 17.18 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties = 39.65 %

b) La prévision de l'attribution de Compensation (A.C.) s'élève à 625 000 euros pour 2024. Depuis l'entrée à la communauté d'agglomération l'AC a diminué suivant les différents transferts de compétences intervenus (Eclairage public, sorties piscine, assainissement etc...)

c) La Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.) a été maintenue et évaluée à 137 000 € pour 2024.

(en k€)	2020	2021	2022	2023	2024
AC	625	625	625	625	625
DSC	124	124	130	130	137

Parmi les autres recettes fiscales,

- La Ville perçoit en plus de la taxe sur l'électricité la TIFCE depuis 2023 soit un montant global de 160 K€. Quant aux droits de mutation, on a noté un net recul en 2023 du fait de la hausse des taux notamment dans le neuf. Entre 2022 et 2023 c'est -45%. Les autres recettes resteront stables.

Détail du chapitre 73 – Recettes fiscales :

(en K€)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Simu CA 2023	2024
Contributions directes	3 960	4 116	4 336	4 466	5 314	5 391
Autres impôts locaux	12	9	10	10	12	10
Taxes sur les pylônes	19	20	20	20	22	22
Taxe électricité	60	59	62	63	157	160
FSRIF	419	514	514	514	529	530
Droits de mutation	356	377	402	489	353	400
A.C	620	625	625	625	625	625
D.S.C	122	124	130	130	137	137

➤ **Les dotations et participations (Chapitre 74) passent à 3 872 600 € en 2024 contre 2 824 879 € en 2023**, soit en augmentation du fait du prochain versement de l'avance sur boni pour la traité de concession. Nous n'avons pas encore eu la notification pour la DGF d'où la reconduction du montant 2023. Les subventions de la CAF sont en progression du fait de l'octroi de bonus territoire dans le cadre de la CTG. Nous ne bénéficions plus de la participation de l'Etat pour l'application du tarif à 1€ de la tranche la plus faible pour la restauration scolaire soit une parte de 45 000 €

(en K€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DGF	1 214	1 235	1 255	1 270	1 288	1 290
Dotation de Solidarité Rurale	104	109	115	115	122	144
Dotation Nationale de Péréquation	143	158	187	187	220	210

➤ **Les produits des services (Chapitre 70), s'élèvent à 1 065 800 € contre 910 300 € en 2023.** La fréquentation des services est en augmentation tant sur la restauration scolaire, le périscolaire, l'accueil de loisirs et la petite enfance d'où un impact budgétaire positif en 2024.

➤ **Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75), s'élèvent à 16 600 €**

Ce chapitre regroupe les redevances payées par les concessionnaires ainsi que les revenus des immeubles. Nous n'avons pas inscrit la totalité à percevoir sur les concessionnaires, cela fera l'objet d'une décision modificative.

B / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **12 767 812.87 €**

Les orientations politiques ont été présentées dans le rapport d'orientation budgétaire pour 2024 lors du conseil municipal du 21 mars dernier. Elles se déclinent autour des thématiques liées à l'écologie, la cohésion sociale.

Pour rappel nos dépenses sont composées ainsi :

- ✓ Les contrats de maintenance ou les marchés de services qui sont indexés sur l'évolution prévue dans leurs contrats.
- ✓ Les charges de structure patrimoniales, (fluides, loyers et charges, maintenance...).
- ✓ Les charges de production des services publics, (fournitures d'entretien, alimentation de restauration scolaire, actions et événements culturels/sportifs/éducatifs, matériel et fournitures pour les écoles etc..).
- ✓ Les moyens généraux des services, (carburant, nettoyage locaux, télécommunications...).
- ✓ Les indemnités versées aux élus et charges de fonctionnement des groupes d'élus.
- ✓ Les subventions aux associations (sportives/culturelles/loisirs/écoles.
- ✓ les charges financières et reversements de fiscalité.

Le budget de fonctionnement dépenses reste stable par rapport à 2023. Les investissements programmés sur 2024 seront financés pour partie par la vente des biens ; les subventions attendues.

Grâce à une gestion rigoureuse depuis de nombreuses années, la Ville peut continuer à développer ses actions en direction de sa population et à apporter tous les services nécessaires.

De plus, les élus s'attachent à mettre en œuvre leur politique ambitieuse en allant toujours rechercher des partenariats comme avec la CAF avec laquelle nous sommes engagés dans le développement du lien social. Le travail en transversalité avec les services de la Ville assure une optimisation des coûts en développant les services rendus à la population. La mutualisation de certains besoins avec la communauté d'agglomération du Valparisis, comme la mutualisation de recherche de subventions, du service marchés

publics, le secteur de la sécurité avec l'implantation des caméras et la PMM, est un outil important pour la bonne mise en œuvre des actions de la ville.

Ces dépenses s'établissent comme suit par chapitre et nature :

Chap/art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	3 868 565,00	3 699 775,00	3 699 775,00
6042	Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	1 126 120,00	979 886,00	979 886,00
60611	Fournitures non stockables - Eau et assainissement	46 110,00	47 000,00	47 000,00
60612	Fournitures non stockables - Energie - Electricité	190 000,00	160 000,00	160 000,00
60621	Fournitures non stockées - Combustibles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60622	Fournitures non stockées - Carburants	28 100,00	30 000,00	30 000,00
60623	Fournitures non stockées - Alimentation	4 049,00	19 108,00	19 108,00
60628	Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	68 614,00	65 341,00	65 341,00
60631	Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	37 400,00	41 800,00	41 800,00
60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	60 900,00	84 424,00	84 424,00
60633	Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	21 000,00	15 000,00	15 000,00
60636	Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	17 500,00	22 400,00	22 400,00
6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	17 560,00	15 074,00	15 074,00
6065	Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	15 000,00	16 500,00	16 500,00
6067	Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	32 070,00	33 300,00	33 300,00
611	Contrats de prestations de services	166 000,00	100 000,00	100 000,00
6132	Locations immobilières	65 000,00	61 413,00	61 413,00
61351	Locations matériel roulant		44 000,00	44 000,00
61358	Autres locations mobilières	133 765,00	93 000,00	93 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 400,00	2 624,00	2 624,00
61521	Entretien et réparations sur terrains	25 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	140 000,00	156 800,00	156 800,00
615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	5 904,00	0,00	0,00
615231	Entretien et réparations sur voiries	162 500,00	188 000,00	188 000,00
615232	Entretien et réparations sur réseaux	57 600,00	35 000,00	35 000,00
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	15 000,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	18 500,00	22 000,00	22 000,00
6156	Maintenance	341 100,00	303 631,00	303 631,00
6161	Primes d'assurances multirisques	40 000,00	48 000,00	48 000,00

617	Etudes et recherches	5 000,00	10 000,00	10 000,00
6182	Documentation générale et technique	8 715,00	11 995,00	11 995,00
6184	Versements à des organismes de formation	28 050,00	44 000,00	44 000,00
6188	Autres frais divers	557 868,00	569 808,00	569 808,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux		10 000,00	10 000,00
62268	Autres honoraires, conseils..	40 000,00	20 000,00	20 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	40 000,00	40 000,00
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	19 900,00	22 485,00	22 485,00
6231	Annonces et insertions	8 000,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	76 600,00	119 850,00	119 850,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	58 100,00	28 113,00	28 113,00
6237	Publications		19 536,00	19 536,00
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	20,00	50,00	50,00
6247	Transports collectifs du personnel	43 000,00	45 500,00	45 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 590,00	2 500,00	2 500,00
6261	Frais d'affranchissement	25 000,00	18 000,00	18 000,00
6262	Frais de télécommunications	54 700,00	48 000,00	48 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6282	Frais de gardiennage	500,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	50 000,00	50 000,00	50 000,00
63512	Taxes foncières	23 000,00	29 407,00	29 407,00
63513	Autres impôts locaux		80,00	80,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	300,00	200,00	200,00
6358	Autres droits		2 700,00	2 700,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	3 000,00	1 750,00	1 750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 487 934,00	6 851 668,40	6 851 668,40
6216	Personnel affecté par le GFF de rattachement	35 000,00	40 000,00	40 000,00
6218	Autre personnel extérieur	3 561,00	15 000,00	15 000,00
6331	Versement mobilité	69 085,00	80 426,15	80 426,15
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	19 740,00	21 074,00	21 074,00
6336	Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	58 682,00	68 922,64	68 922,64
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	1 678 251,00	1 809 759,00	1 809 759,00
64112	Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	94 584,00	114 116,00	114 116,00
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	570 846,00	581 759,00	581 759,00
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	1 456 135,00	1 317 037,00	1 317 037,00
64138	Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	408 261,00	930 109,61	930 109,61
64168	Autres emplois aidés	273 574,00	172 682,00	172 682,00
6417	Rémunérations des apprentis		5 500,00	5 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	827 851,00	762 995,00	762 995,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	619 698,00	620 303,00	620 303,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	83 166,00	69 536,00	69 536,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	186 065,00	166 343,00	166 343,00

6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	51 090,00	59 649,00	59 649,00
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	37 345,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes		2 785,00	2 785,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 000,00	7 000,00	7 000,00
6488	Autres		6 672,00	6 672,00
014	Atténuations de produits	461 000,00	489 000,00	489 000,00
739118	Autres reversements et restitutions sur contributions directes		28 000,00	28 000,00
739221	FNGIR	461 000,00	461 000,00	461 000,00
65	Autres charges de gestion courante	633 606,00	669 833,23	669 833,23
65311	Indemnités de fonction (élus)	109 000,00	121 430,00	121 430,00
65312	Frais de mission et de déplacement (élus)	2 000,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite (élus)	5 600,00	6 740,00	6 740,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)		9 224,00	9 224,00
65315	Formation (élus)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6541	Créances admises en non-valeur		10 000,00	10 000,00
6542	Créances éteintes		0,00	0,00
6553	Service d'incendie	116 000,00	120 000,00	120 000,00
657363	Subventions de fonctionnement CCAS/CIAS		257 375,23	257 375,23
657381	Subventions de fonctionnement aux autres éta publics locaux	260 000,00	0,00	0,00
65748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	96 506,00	94 564,00	94 564,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	34 500,00	40 500,00	40 500,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	11 451 105,00	11 710 276,63	11 710 276,63
66	Charges financières (b)	110 100,00	131 536,24	131 536,24
66111	Intérêts réglés à l'échéance	110 000,00	130 000,00	130 000,00
661121	Montant des ICNE de l'exercice	32 600,00	30 049,04	30 049,04
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	-36 500,00	-34 512,80	-34 512,80
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	2 000,00	6 000,00	6 000,00
6688	Autres charges financières	2 000,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (c)	10 000,00	6 000,00	6 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	6 000,00	6 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations (d)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	20 000,00	20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (e)		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	11 591 205,00	11 867 812,87	11 867 812,87
023	Virement à la section d'investissement	800 011,87	500 000,00	500 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	380 000,00	400 000,00	400 000,00
6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	380 000,00	400 000,00	400 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION	1 180 011,87	900 000,00	900 000,00

D'INVESTISSEMENT			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 180 011,87	900 000,00	900 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	12 771 216,87	12 767 812,87	12 767 812,87

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 3 699 775 contre 3 868 565 € au BP 2023.

Une diminution de – 4.6 % sur les charges à caractère général s'explique par la baisse des consommations d'électricité, certains contrats de maintenance renouvelés. La maîtrise des dépenses passent par une gestion rigoureuse.

Dans le cadre du dispositif 100% EAC mis en place par la ville, les classes de CM1 et CM2 des trois écoles s'initient depuis l'année dernière à de nouvelles formes d'art avec "l'Impro ou Dico" qui allie créations artistiques et apprentissage de la langue française. Ce projet artistique est une belle collaboration avec les enseignants des écoles . Un concert en mai présentera les œuvres réalisées par les enfants.

Le service culturel propose un panel de spectacles, concerts et animations tout au long de l'année, et accompagne les associations qui proposent des événements culturels.

Elaboration du nouveau PEDT avec les actions à décliner sur tout le secteur éducatif poue lequel la ville est accompagnée par l'association « Les FRANCAS ».

Reconduction du séjour hiver ainsi qu'un séjour été et un mini séjour. La ville ayant obtenu le label « Terre de jeux 2024 » ; elle propose aux élèves élémentaires un programme sur le thème des jeux olympiques tout au long de l'année dont la journée en mai avec le passage de la caravane du CROS 2024 dédiée aux JO (ateliers, initiation gestes 1ers secours, mini musée sur l'histoire de l'olympisme, témoignages d'athlètes de hauts niveaux), la semaine olympique en avril, des sorties à des compétitions de sélections en mars ou aux JO paralympiques fin août.

La Ville, a pu diminuer les prestations externalisées en 2023 qui se répercutent en année pleine comme l'entretien des espaces verts des complexes sportifs effectué par nos gardiens.

La Ville a renouvelé les conventions pour la recherche de subventions, l'aide à l'élaboration et la passation des marchés publics etc...

Comme précisé dans le rapport d'orientation budgétaire la santé pilotée par la nouvelle adjointe, qui assure le suivi du nouveau pôle de santé, proposera des actions ponctuant l'année en direction de la prévention . 2 bus médicaux seront mis à disposition sur rendez-vous pour la prévention des cancers de la peau en un chek up.

➤ **Les charges de personnel (Chapitre 012) sont prévues pour un montant de 6 851 668.40 €** Soit une progression de 2.39% par rapport au réalisé 2023 qui s'élève à 6 687 359.48 €. estimée suivant le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), les nouvelles dispositions statutaires pour certaines catégories et l'écart entre les entrées et les sorties. Les charges de personnel correspondent à un effectif budgétaire

prévisionnel de 154 en ETP d'emplois permanents et non permanents. Le ratio des dépenses de personnel s'élève à 57.73 % des Dépenses Réelles de Fonctionnement, contre 58.01 % en 2023.

➤ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et charges exceptionnelles représentent 669 833.23 €**

Le chapitre 65 regroupe entre autres les dépenses liées aux indemnités des élus ainsi que leur formation. Pour rappel une enveloppe de 10 000 € a été déterminée dans le règlement intérieur pour la formation des élus adopté en conseil municipal du 07 juillet 2020.

L'axe solidarité se retranscrit pour partie dans le chapitre 65 avec la subvention d'équilibre versée au CCAS pour 257 375.23 €

Sont également inscrites les participations obligatoires à certains organismes comme le SDIS pour 120 000 € qui subit également l'inflation depuis l'année dernière.

Des subventions aux associations ou établissements sont attribuées selon la liste ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024
ASSOCIATIONS CULTURELLES	
LES BISOUDOUX	858€
ACPG/CATM/TOE	300€
ASSOCIATION DES FAMILLES	1500€
Les AMIS DE BESSANCOURT	300€
APE/ ASSOCIATION DES PARENTS ELEVES / ST EXUPERY	400€
FCPE / LA FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES	1200€
ASSOCIATION LES JARDINS COURTOIS	200€
DANSE A DEUX	250€
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DU VAL D'OISE	150€
ASSOCIATIONS EN DIRECTION DU PERSONNEL COMMUNAL	

ASSOCIATION DU PERSONNEL	5 000 €
SYNDICAT DES AGENTS TERRITORIAUX DE BESSANCOURT	1 100 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
AS COLLEGE MAUBUISSON	2 250 €
AS COLLEGE MAUBUISSON (Séjour APPN)	900 €
BADMINTON CLUB DE BESSANCOURT	1 500 €
BASKET FREPILLON MERIEL MERY	1 500 €
CC TAVERNY ATHLETISME	800 €
ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT	3 000 €
FB2M HANDBALL	5 000 €
OLYMPIQUE CYCLISTE VAL-D'OISE	300 €
OLYMPIQUE CYCLISTE VAL-D'OISE (challenge Clément Lebras)	3 800 €
PETANQUE DE BESSANCOURT	1 000 €
RANDORI CLUB DE BESSANCOURT	1 500 €
STUDIO'FIT	4 500 €
TENNIS CLUB DE BESSANCOURT	2 500 €
TENNIS DE TABLE DE BESSANCOURT	2 000 €
TAVERNY SPORTS NAUTIQUES 95	1 200 €
VOLLEY BALL TAVERNY/ST LEU	1 000 €
ASSOCIATIONS SECTEUR EDUCATIF	
OCCE ECOLE PRIMAIRE LAMARTINE	13 504 €
OCCE ECOLE PRIMAIRE SIMONE VEI	13 504 €
OCCE ECOLE MATERNELLE ST EXUPERY	5 384 €
OCCE ECOLE PRIMAIRE ST EXUPERY	9 754 €
ASSOCIATION DES PARENTS INDEPENDANTS BESSANCOURT	400 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CCAS	257 375.23 €

- **Les charges financières (chapitre 66) représentent 131 526.34 €**
- **Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 489 000 €** et comprennent le FNGIR et une enveloppe pour d'éventuels reversements de fiscalité

➤ **Les opérations d'ordre comprennent :**

042 : la dotation aux amortissements pour 400 000 euros, à noter que c'est une provision car selon la nouvelle nomenclature M57 les amortissements sont comptabilisés au prorata temporis.

023 : le virement à la section d'investissement servant au financement des investissements pour 500 000 €

➤ **Dotations aux provisions pour dépréciations (chapitre 68) représentent 20 000 €** Etalement sur 5 années depuis 2022 de la provision pour risques sur les débiteurs

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'élève à **5 088 504.99 €**

En section d'investissement certaines dépenses seront votées par opération.

A / RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** s'établissent à **5 088 504.99 euros** suivant le détail par chapitre et article ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				
Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 096 855,54	621 450,00	621 450,00
1321	Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	40 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	924 017,79	212 500,00	212 500,00
1323	Subv. non transf. Départements	771 487,75	121 000,00	121 000,00
13362	Fonds équip. amort. - Dotation soutien à l'investissement local	254 000,00	287 950,00	287 950,00
13461	Fonds équip. non amort. - Dct équipement territoires ruraux	7 350,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds affectés à l'équipement non amortissable		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	578 903,20	700 000,00	700 000,00
1641	Emprunts en euros	578 903,20	700 000,00	700 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 575 758,74	1 321 450,00	1 321 450,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	619 266,81	294 533,20	294 533,20
10222	FCTVA	394 016,81	164 533,20	164 533,20
10226	Taxe d'aménagement	225 250,00	130 000,00	130 000,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	740 000,00	1 160 000,00	1 160 000,00
Total des recettes financières		1 359 266,81	1 454 533,20	1 454 533,20
TOTAL RECETTES REELLES		3 935 025,55	2 775 983,20	2 775 983,20
021	Virement de la section de fonctionnement	800 011,87	500 000,00	500 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	380 000,00	400 000,00	400 000,00

2802	Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme	9 500,00	4 000,00	4 000,00
28031	Amort. frais d'études	88 000,00	87 000,00	87 000,00
28041412	Amort. subv. com. GFP - Bâtiments et installations	1 100,00	2 000,00	2 000,00
2805	Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ..	14 000,00	15 000,00	15 000,00
28121	Amort. plantations d'arbres et d'arbustes	800,00	500,00	500,00
28128	Amort. autres agencements et aménagements de terrains	36 000,00	34 000,00	34 000,00
28152	Amort. installations de voirie	26 000,00	35 000,00	35 000,00
281531	Reseaux d adduction d eau	2 100,00	2 000,00	2 000,00
281534	Amort. réseaux d'électrification	2 500,00	2 500,00	2 500,00
281568	Amort. autre matériel et outillage incendie et défense civile	21 000,00	18 000,00	18 000,00
281828	Amort. autres matériels de transport	29 000,00	28 000,00	28 000,00
281838	Amort. autre matériel informatique	50 000,00	50 000,00	50 000,00
281841	Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire		1 000,00	1 000,00
281848	Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	40 000,00	41 000,00	44 000,00
28188	Amort. autres	60 000,00	77 000,00	77 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 180 011,87	900 000,00	900 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		1 180 011,87	900 000,00	900 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		5 115 037,42	3 675 983,20	3 675 983,20
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF 2022		30 686.38		

RESTES A REALISER 2023	1 412 521,79
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 088 504,99

⇒ Des recettes réelles pour 2 775 983.20 euros

➤ Chapitre 10 les dotations 294 533.20 euros

Le résultat du compte administratif 2023 avec le solde positif des restes à réaliser étant excédentaire en investissement il n'y a pas lieu d'inscrire des crédits au 1068. Le FCTVA est en

baisse car correspondant aux dépenses du CA 2022. La taxe d'aménagement sera un peu moins importante car nous avons perçu en 2023 la 1ère partie de la TA pour les parking dans le cadre de la requalification des Brosses et Malais. La seconde partie sera versée en 2025.

➤ **Chapitre 13 subventions pour lequel sont inscrits 621 450 €**

1322 : Région

Subvention contrat d'Aménagement Régional pour la renaturation du Centre bourg : 212 500 €

1323 : Département

Subvention Contrat Aménagement Régional pour la renaturation du centre bourg : 121 000 €

13362 : Dotation soutien à l'investissement local

Subvention opération désartificialisation des sols et rénovation thermique de l'hôte de Ville : 287 950 €

➤ **Chapitre 16 recours à l'emprunt pour lequel sont inscrits 700 000 €**

La baisse des taux s'amorce progressivement et devrait être plus marquée au 2^{ème} semestre. La Ville peut bénéficier de taux bonifiés via la BEI ou indexés sur le livret A ce qui est plus avantageux. Le recours à l'emprunt reste très modéré puisqu'il est d'un peu plus de 20 % par rapport aux dépenses d'équipement. Il sera révisé suivant d'autres subventions à venir. Il restera en finalité dans le taux fixé au ROB soit 15%.

➤ **Chapitre 024 les produits des cessions d'immobilisations pour 1 160 000 € pour la vente du terrain rue des Courgents, maison Kelle, boulangerie, terrain au niveau de Maubuisson**

⇒ **Des recettes d'ordre pour 900 000 euros :**

- **Les dotations aux amortissements pour 400 000 €**
- **Le virement de la section de fonctionnement pour 500 000 €**

B / DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'établissent à 5 088 504.99 euros

Les dépenses d'investissement se votent au chapitre mais également par opération.

VOTE DU BUDGET				
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				
Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	139 982,39	65 000,00	65 000,00
2031	Frais d'études	117 906,39	50 000,00	50 000,00
2051	Concessions et droits similaires	22 076,00	15 000,00	15 000,00

21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 556 540,31	1 190 700,00	1 190 700,00
2111	Terrains nus	20 000,00	30 000,00	30 000,00
2112	Terrains de voirie		10 000,00	10 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		10 000,00	10 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	308 640,00	355 000,00	355 000,00
21311	Constructions bâtiments administratifs		20 000,00	20 000,00
21312	Constructions bâtiments scolaires	280 000,00	90 000,00	90 000,00
21318	Constructions autres bâtiments publics	298 672,60	268 000,00	268 000,00
2151	Réseaux de voirie	100 000,00	20 000,00	20 000,00
21532	Reseaux d assainissement	11 000,00	10 000,00	10 000,00
21534	Réseaux d'électrification	32 813,92	20 000,00	20 000,00
21538	Autres réseaux	27 000,00	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		100 000,00	100 000,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		5 000,00	5 000,00
21828	Autres matériels de transport	51 264,00	70 000,00	70 000,00
21838	Autre matériel informatique	20 000,00	53 700,00	53 700,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		42 000,00	42 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	78 973,06	35 000,00	35 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	328 175,73	52 000,00	52 000,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 1004 Equipement polyvalent	1 633 254,29	35 000,00	35 000,00
	Opération d'équipement n° 1005	3 751,61	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 1011 Centre Bourg	2 219 072,00	1 943 000,00	1 943 000,00
	Opération d'équipement n° 1012	116 123,20	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 673 723,80	3 233 700,00	3 233 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	470 000,00	498 000,00	498 000,00
1641	Emprunts en euros	470 000,00	495 000,00	495 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		3 000,00	3 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues		0,00	0,00
Total des dépenses financières		472 000,00	498 000,00	498 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		5 145 723,80	3 731 700,00	3 731 700,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		5 145 723,80	3 731 700,00	3 731 700,00
(= Total des dépenses réelles et d'ordre)				

RESTES A REALISER 2023

729 929,96

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	626 875,03
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 088 504,99

+

Détail répartition par chapitres hors opérations :

- **Le chapitre 20 (hors opérations) regroupe les modifications de PLU, les études et acquisitions de logiciels** pour une provision de 65 000 €
- **Le chapitre 21 (hors opérations) regroupe les travaux dans les bâtiments, ceux concernant la voirie, et les acquisitions de matériel** pour un montant de 1 190 700 €
 - 2111 : 30 000 €**
 - Acquisition de terrains dans le cadre de la convention SAFER
 - 2128 : 355 000 €**
 - Création de jardins familiaux 1^{ère} tranche 200 000 €
 - Création d'un pum track (subvention demandée dans le cadre des 5000 équipements sportifs pour les JO2024) 110 000 €
 - Renouvellement jeux 45 000 €
 - 21312 : 90 000 €**
 - Travaux dans les écoles
 - 21318 : 268 000 €**
 - Remise en peinture gymnase St Exupéry
 - Remplacement chalet association de pétanque
 - Provision travaux divers bâtiments
 - Installation candélabre solaire complexe Les Marboulus
 - Eclairage terrains de tennis
 - 21828 : 70 000 €**
 - Conformément au code de l'environnement renouvellement progressif de la flotte du CTM par des véhicules à faible émission de CO2 et acquisition d'un véhicule plateau pour le service des sports suite à la reprise en régie de la tonte.

21838 : 53 700 €

- L'acquisition de matériel informatique pour les services

21841 : 42 000 €

- Acquisition de mobilier scolaire suivant ouverture de classe et fin renouvellement chaises restaurant scolaire St Exupéry

21848 : 35 000 €

- L'acquisition de mobilier pour les autres services

2188 : 52 000 €

- L'acquisition de matériel dont :
 - CTM : renouvellement matériel ESV
 - Fab LAB : machines
 - Service culturel : matériel son et lumière

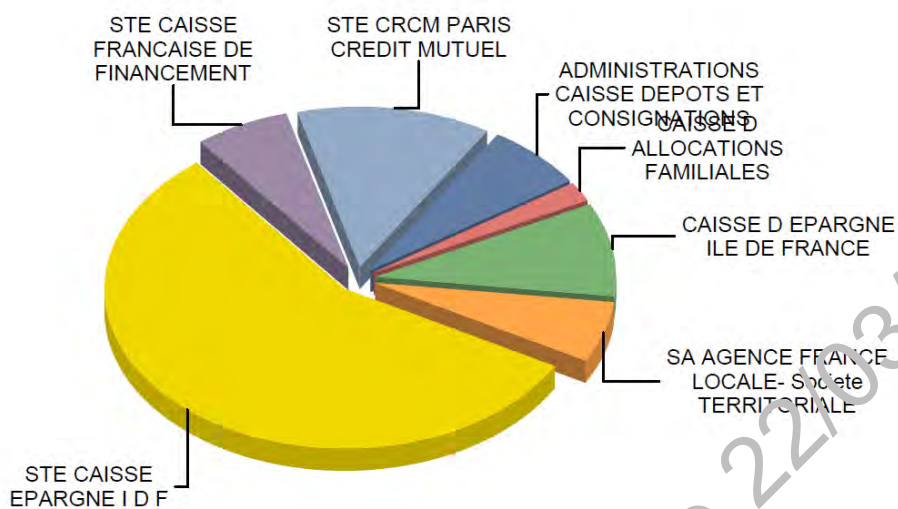
Le chapitre 16 concerne le remboursement du capital de la dette et le remboursement de cautions pour 498 000 €

C/ LA DETTE ET LA CAF

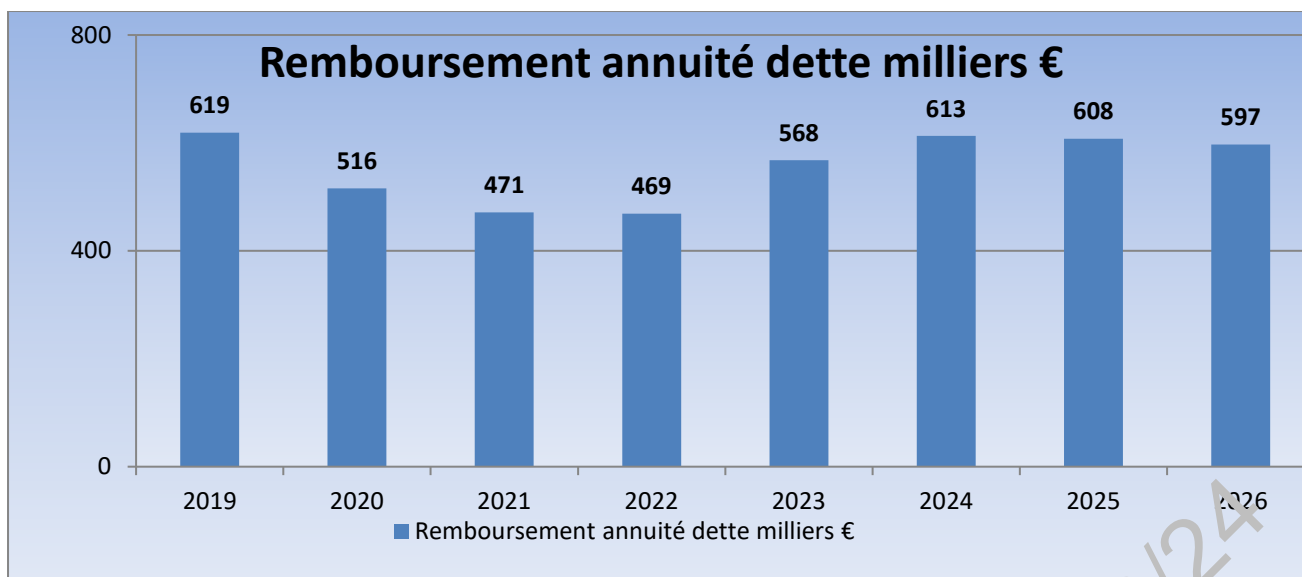
C.1La Dette

La structure de la dette est composée de taux fixes et un emprunt indexé sur le LIVRET A. La ville ne détenant aucun emprunt à taux structurés, l'ensemble de la dette est classé 1-A dans la grille de classification Gissler, ce qui correspond au niveau de risque le plus faible.

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2024



ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	40 478,28 €	6,6%
CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES	12 000,00 €	2,0%
CAISSE D EPARGNE ILE DE FRANCE	58 353,80 €	9,5%
SA AGENCE FRANCE LOCALE- Societe TERRITORIALE	37 887,56 €	6,2%
STE CAISSE EPARGNE I D F	345 608,75 €	56,4%
STE CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	38 251,92 €	6,2%
STE CRCM PARIS CREDIT MUTUEL	80 545,24 €	13,1%
Total :	613 125,55 €	100,0%



Au 01/01/2024, l'encours de dette d'un montant de 5.3 M€ est constitué de 14 emprunts à taux fixes dont la durée résiduelle moyenne est de 11 ans, incluant le prêt sur 40 années contracté auprès de la CDC pour la construction de la MDPE en 2017.

Les conditions financières ont été impactées par la situation macroéconomique européenne et française d'où leurs dégradations au dernier trimestre avec un relèvement des taux d'emprunts.

La situation bancaire reste instable mais on constate au 1^{er} trimestre une légère baisse des taux d'intérêts qui devrait s'accroître lors du second semestre 2024.

Le recours à l'emprunt reste modéré et ne dépassera pas 15% des investissements programmés cette année.

C.2 L'épargne et la CAF

L'épargne qui a accusé une dégradation depuis 2022 va débiter sa remontée dès 2024. En effet, pour toutes les collectivités, les dépenses de fonctionnement ont connu en 2023 leur plus forte croissance « depuis près de quinze ans » avec + 4,9 %. La hausse de deux postes de dépenses a été particulièrement forte : les charges à caractère général (achats, contrats de prestations de services...) qui ont bondi de 11,6 % et les frais de personnel qui ont augmenté de + 4,1 % à cause des différentes mesures gouvernementales de revalorisations salariales. De plus la perte de recettes issues des transactions immobilières et le décalage des ventes ont concouru également à cette baisse de l'épargne.

2021	2022	2023	2024	EPARGNE
(en milliers d'€)	(en milliers d'€)	(en milliers d'€)	(en milliers d'€)	
1 477	1 188	20	383	Epargne de gestion (Recettes réelles de fonctionnement + Transferts de charges (en ordre) - Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts
1 381	93	-90	253	Epargne brute = épargne de gestion - intérêts

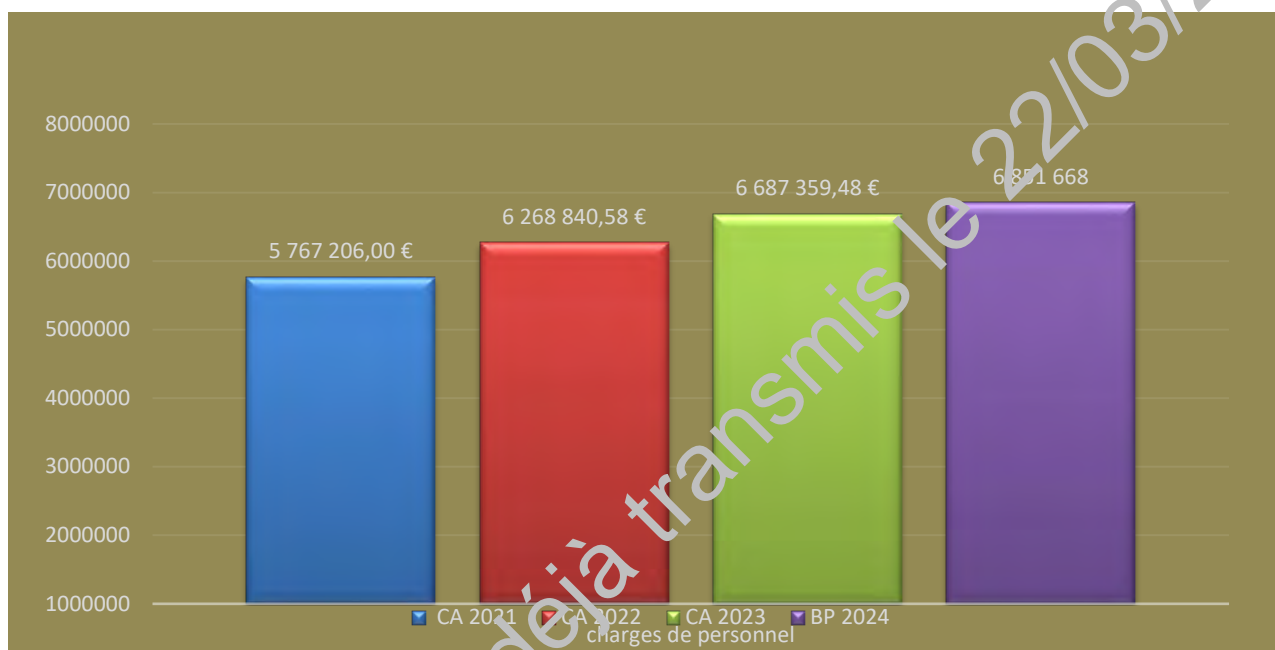
La CAF mécaniquement est également dégradée mais amorce une hausse après une année 2022 compliquée en cause les éléments précisés pour l'épargne

2021	2022	2023	2024	AUTOFINANCEMENT

(en milliers d'€)	(en milliers d'€)	(en milliers d'€)		
1 404	113	1 014	900	Capacité d'autofinancement = CAF
1 033	-297	560	405	CAF nette du remboursement en capital des emprunts

2. LE VOLET RESSOURCES HUMAINES.

Les charges de personnel



Les charges de personnel représentent 57.01% des charges réelles de fonctionnement en 2024 contre 58.01 % en 2023.

De façon constante, une attention toute particulière est portée sur les frais de personnel, qui représentent plus de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

Aussi, la Ville prévoit pour 2024 une progression de +2.39% sur le budget.

Cette prévision intègre la poursuite de la maîtrise des effectifs, la recherche d'optimisation constante des organisations ainsi que la valorisation de l'engagement, de l'atteinte des objectifs.

Des facteurs externes impactant le budget des charges de personnel :

- le glissement vieillesse technicité (GVT) est l'augmentation « mécanique » de la masse salariale des agents publics en raison de l'augmentation de leur rémunération liée à leur déroulement de carrière (avancements d'échelon, de grade...). En 2024, le GVT est estimé à 7 000 € ;
- Inscription augmentation point d'indice de 5 points soit + 63 000 € ;
- Revalorisation du SMIC de 1.7 % soit 7 000 €
- Revalorisation des IFSE des agents de catégorie C soit + 16 000 € ;
- En 2024 il y aura une enveloppe d'heures supplémentaires versées pour les élections européennes + 10 000 €
- La réforme de la protection sociale est entrée en vigueur au 01 janvier 2022. La participation de la collectivité est de 15 € brut pour l'ensemble des agents ayant souscrits une complémentaire santé solidaire et responsable. Dans le cadre de sa politique sociale la ville, depuis de nombreuses années, participe selon le traitement brut jusqu'à 15 €

Des facteurs internes dont les effets se traduisent par des hausses ou des baisses :

- Les départs à la retraite prévus en 2023 sont au nombre de 5. Parmi ces départs, 3 concernent des agents en maladie longue durée qui étaient déjà remplacés ce qui impacte à la baisse la masse salariale et 2 non remplacés. Soit une économie de – 80 000 €
- Le versement du CIA depuis 3 années dont l'impact budgétaire représente 80 000 € valorisant selon les critères déterminés dans la délibération adoptée en 2022, la valeur professionnelle et l'implication des agents.

La politique de gestion des ressources humaines

En matière de politique de gestion des ressources humaines, Bessancourt s'attache à rendre un service public de qualité.

La volonté de la collectivité en gestion RH est de soutenir les encadrants, de mettre en œuvre les formations permettant l'actualisation et la montée en compétences, de développer les parcours professionnels en interne, d'accompagner les évolutions des modes de travail (ex : l'hybridation : travailler avec des collègues en présentiel, en distanciel, des agents qui travaillent sur différents sites...), de favoriser la culture de l'égalité pour que chacun ait une place et puisse contribuer à enrichir les projets collectifs.

Elle œuvre aussi pour prévenir les risques professionnels et favoriser les démarches de qualité de vie au travail, dans un objectif d'amélioration permanent des conditions de travail. Cela s'est traduit par la signature de 2 conventions avec le CIG pour :

- un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) accompagnant ainsi la collectivité sur les règles d'hygiène et de sécurité au travail
- Un conseiller de prévention qui va assister la collectivité dans l'application des mesures dans la loi sur le bien-être.

Données bilan social 2023

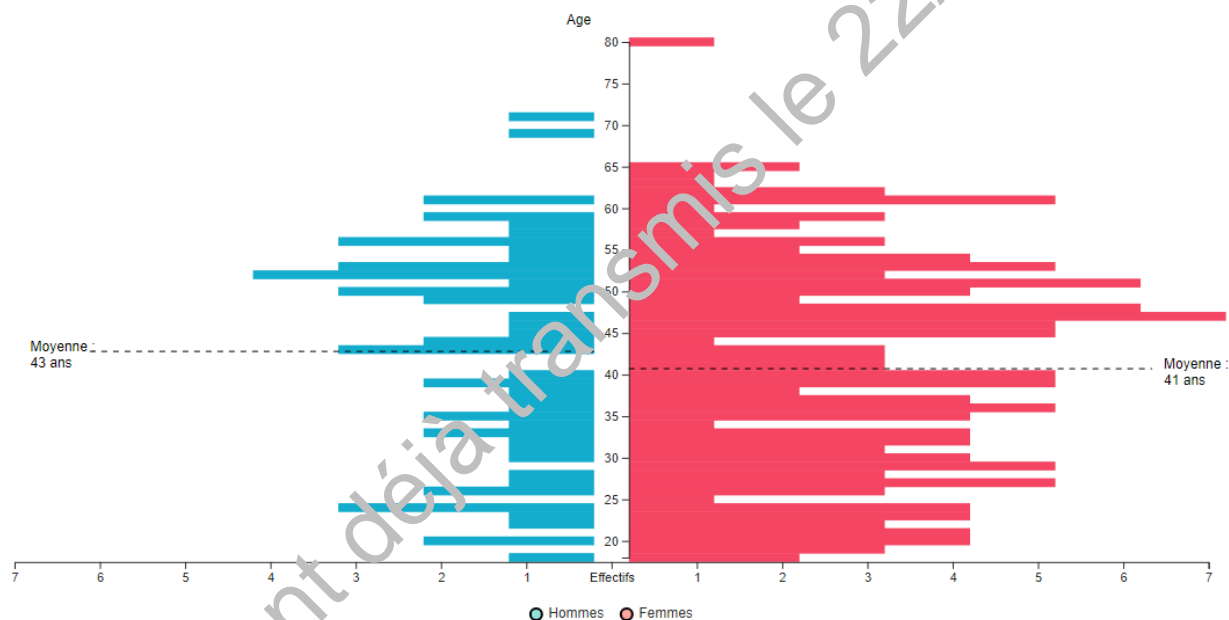
Pyramide des âges

La pyramide des âges illustre une stratégie d'embauche régulière d'agents plus jeunes tendant à favoriser l'équilibre entre les classes d'âges (contrats PEC, apprentis, cadres intermédiaires). Elle permet aussi de définir une progression dans la carrière de chacun, et de réguler les flux d'entrée et de sortie (départs retraites, mutations, fin de contrats).

Pour information, les agents de plus de 70 ans sont des intervenants rémunérés en 2023 pour la musique et activités dans les écoles.

Au 01 janvier 2024, le nombre d'agents communaux rémunérés en ETP est de : 154.31 contre 154.73 en 2023

Une stabilité des effectifs



L'Équivalent Temps Plein est une unité de mesure permettant d'évaluer la quantité de travail effectuée par un agent. Un agent recruté à temps plein correspond à un ETP. Pour obtenir la moyenne de la capacité de travail de la collectivité, tous les ETP sont additionnés. A Bessancourt nous avons une moyenne de 186 agents pour un nombre d'ETP de 154.31.

Cette mesure essentielle permet d'établir un budget fiable, de connaître notre effectif, d'organiser et de gérer au mieux la masse salariale. Nous pouvons ainsi prévoir la quantité de ressources nécessaires en fonction des besoins et d'en optimiser le volume.

Catégories Hiérarchiques



Prospective départs à la retraite

L'anticipation des départs à la retraite permet d'amener de la diversité et de la dynamique dans la collectivité. Cela assure également à la collectivité d'intégrer des aptitudes et des compétences que la ville souhaite développer suivant ses besoins. C'est également un outil budgétaire pour évaluer les coûts de remplacement ou d'optimisation pour rester à coûts constants sur certains postes. L'accompagnement à la reconversion professionnelle dispensé depuis plusieurs années est une passerelle pour la continuité dans certains services.

Tableau des rémunérations par profil

	Coût mensuel moyen 2023
Titulaire CNRACL	3670
Contractuel	3100
Parcours Emploi Compétences (PEC)	2137
Apprenti	1867

Tableau des rémunérations par filière

Filière (valeurs mensuelles)	Coût mensuel moyen 2023
Filière police	4510
Filière administrative	3996
Filière médico-sociale	3707
Filière sportive	3271
Filière sociale	3102
Filière technique	3010
Filière animation	2726
Filière culturelle	1677

Conclusion :

Ce projet de Budget Primitif 2024 reprend les principaux éléments présentés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Il est construit sur la base de grands principes :

- Poursuivre un programme d'investissement dynamique pour transformer durablement la Ville et ses services municipaux vers une plus grande soutenabilité écoresponsable.
- Optimiser la gestion des engagements financiers pluriannuels
- Conforter l'action sociale
- Contenir les dépenses de fonctionnement
- Poursuivre une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés) et d'optimisation des recettes
 - Renforcer les synergies et les coopérations avec la communauté d'agglomération du Val Parisis pour veiller à la cohérence et à la performance de l'action publique locale.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet de Budget Primitif 2024 de la Ville.

Résultats budgétaires de l'exercice

20000 - BESSANCOURT

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 106 269,87	13 631 138,94	18 737 408,81
Titres de recette émis (b)	2 426 657,21	11 928 890,20	14 355 547,41
Réductions de titres (c)	1 044,11	197 829,58	198 873,69
Recettes nettes (d = b - c)	2 425 613,10	11 731 060,62	14 156 673,72
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 106 269,87	13 631 138,94	18 737 408,81
Mandats émis (f)	3 094 075,31	13 051 674,72	16 145 750,03
Annulations de mandats (g)	10 900,80	339 108,10	350 008,90
Depenses nettes (h = f - g)	3 083 174,51	12 712 566,62	15 795 741,13
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	657 561,41	981 506,00	1 639 067,41

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20000 - BESSANCOURT

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	30 686,38		-657 561,41		-626 875,03
Fonctionnement	1 498 337,87		-981 506,00		516 831,87
TOTAL I	1 529 024,25		-1 639 067,41		-110 043,16
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 529 024,25		-1 639 067,41		-110 043,16

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : VILLE DE BESSANCOURT

Budget : BUDGET VILLE

2023

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Chapitre - 16				0,00 €
1641 - Emprunts en euros	01	470 000,00 €	454 038,29 €	0,00 €
Chapitre - 20				0,00 €
2031 - Frais d'études	213	13 657,47 €	9 450,48 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	810	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	824	92 448,92 €	44 724,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	830	10 000,00 €	1 998,00 €	0,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	020	22 076,00 €	7 413,00 €	0,00 €
Chapitre - 21				307 579,31 €
2111 - Terrains nus	824	20 000,00 €	8 602,76 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	411	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	414	100 000,00 €	26 482,11 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	830	8 640,00 €	8 640,00 €	0,00 €
21312 - Bâtiments scolaires	211	0,00 €	6 523,32 €	8 897,40 €
21312 - Bâtiments scolaires	212	80 000,00 €	29 411,35 €	15 418,30 €
21312 - Bâtiments scolaires	213	330 000,00 €	309 263,77 €	20 855,76 €
21312 - Bâtiments scolaires	251	0,00 €	6 354,00 €	4 999,92 €
21318 - Autres bâtiments publics	411	178 000,00 €	207 251,20 €	37 264,20 €
21318 - Autres bâtiments publics	421	45 672,60 €	45 672,60 €	0,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	810	75 000,00 €	28 069,26 €	9 356,42 €
2151 - Réseaux de voirie	822	100 000,00 €	0,00 €	104 180,93 €
21532 - Réseaux d'assainissement	822	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	814	0,00 €	0,00 €	41 416,74 €
21534 - Réseaux d'électrification	822	32 813,92 €	1 100,88 €	18 573,21 €
21538 - Autres réseaux	822	27 000,00 €	26 511,72 €	0,00 €
2182 - Matériel de transport	020	31 264,00 €	6 264,00 €	0,00 €
2182 - Matériel de transport	40	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	020	20 000,00 €	12 144,00 €	804,00 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : VILLE DE BESSANCOURT

Budget : BUDGET VILLE

2023

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
2184 - Mobilier	020	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2184 - Mobilier	211	2 000,00 €	1 079,15 €	0,00 €
2184 - Mobilier	212	43 973,06 €	18 194,64 €	0,00 €
2184 - Mobilier	213	0,00 €	26 546,36 €	1 173,29 €
2184 - Mobilier	251	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2184 - Mobilier	421	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	020	44 000,00 €	30 601,89 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	023	39 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	211	27 887,40 €	27 887,40 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	212	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	251	18 000,00 €	28 435,79 €	8 639,14 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	321	48 961,82 €	79 212,16 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	33	32 698,40 €	10 439,53 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	40	112 129,11 €	31 522,01 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	422	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre - 27				0,00 €
275 - Dépôts et cautionnements versés	01	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération - 1004				88 254,29 €
2031 - Frais d'études	411	138 254,29 €	0,00 €	88 254,29 €
21318 - Autres bâtiments publics	411	304 662,60 €	0,00 €	0,00 €
Opération - 1005				0,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	422	3 751,61 €	3 751,61 €	0,00 €
Opération - 1011				325 504,36 €
2031 - Frais d'études	020	5 294,40 €	47 283,69 €	5 521,03 €
2031 - Frais d'études	822	0,00 €	12 668,40 €	8 997,60 €
2031 - Frais d'études	830	99 072,00 €	60 035,96 €	11 385,04 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : VILLE DE BESSANCOURT

Budget : BUDGET VILLE

2023

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
21311 - Hôtel de ville	020	720 000,00 €	438 461,90 €	267 837,39 €
2152 - Installations de voirie	822	1 315 000,00 €	643 517,17 €	0,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	830	0,00 €	0,00 €	31 763,30 €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	822	85 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération - 1012				8 592,00 €
2031 - Frais d'études	324	116 123,20 €	3 120,00 €	0,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	324	0,00 €	3 974,40 €	8 592,00 €
Total des dépenses		5 085 680,80 €	2 706 646,80 €	729 929,96 €



ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

Collectivité : VILLE DE BESSANCOURT

Budget : BUDGET VILLE

2023

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Chapitre - 001				0,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	01	30 686,38 €	30 686,38 €	0,00 €
Chapitre - 024				0,00 €
024 - Produits de cessions	411	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
024 - Produits de cessions	822	440 000,00 €	0,00 €	0,00 €
024 - Produits de cessions	824	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre - 10				0,00 €
10222 - F.C.T.V.A.	01	394 016,81 €	324 719,69 €	0,00 €
10226 - Taxe d'aménagement	01	225 250,00 €	214 982,76 €	0,00 €
Chapitre - 13				1 412 521,79 €
1321 - Etat et établissements nationaux	020	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1321 - Etat et établissements nationaux	324	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1322 - Régions	213	47 771,99 €	0,00 €	47 771,99 €
1322 - Régions	324	1 245,80 €	16 869,56 €	1 245,80 €
1322 - Régions	411	125 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1322 - Régions	822	750 000,00 €	112 500,00 €	637 500,00 €
1323 - Départements	213	63 304,75 €	0,00 €	0,00 €
1323 - Départements	411	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1323 - Départements	822	545 000,00 €	55 346,55 €	464 654,00 €
1323 - Départements	830	13 183,00 €	0,00 €	0,00 €
1337 - Dotation de soutien à l'investissement local	822	254 000,00 €	0,00 €	254 000,00 €
1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	212	7 350,00 €	0,00 €	7 350,00 €
1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	213	36 624,00 €	0,00 €	0,00 €
1348 - Autres	421	60 000,00 €	23 668,58 €	0,00 €
Chapitre - 16				0,00 €
1641 - Emprunts en euros	01	124 183,71 €	550 000,00 €	0,00 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

01 février 2024 17:26:13

Collectivité : VILLE DE BESSANCOURT

Budget : BUDGET VILLE

2023

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
1641 - Emprunts en euros	324	116 123,20 €	0,00 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	411	108 524,29 €	0,00 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	822	230 072,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes	4 078 335,93 €	1 328 773,52 €	1 412 521,79 €



VILLE DE BESSANCOURT

PLACE DU 30 AOUT

95550 Bessancourt

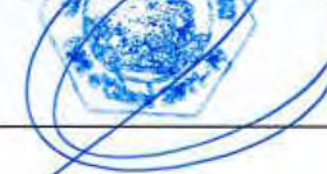
Etat des charges rattachées

BUDGET VILLE - 2023

Date SF	Compte	Fonction	Montant rattaché
	6188	64	640.00 €
Engagement :	993 - Atelier psychomotricité de Septembre a Décembre 2023		
	6188	64	280.00 €
		Tiers :	ASSO ANDANTINO
Engagement :	994 - Prestation informatique-AOUT 2023		
	6156	020	5640.00 €
		Tiers :	STE OCINEO
Engagement :	995 - Prestation informatique-SEPTEMBRE A DECEMBRE 2023		
	6156	020	22560.00 €
		Tiers :	STE OCINEO
Engagement :	996 - Solution sauvegarde externalisée O'BACKUP		
	6156	020	1560.00 €
		Tiers :	STE OCINEO
Engagement :	997 - Extension garantie 3 ans sur site		
	6156	020	2262.00 €
		Tiers :	STE OCINEO
Engagement :	998 - Licence Microsoft Office 2021		
	6156	020	576.00 €
		Tiers :	STE OCINEO
Engagement :	999 - Animation atelier ecritures-SEPTEMBRE A DECEMBRE 2023- Bibliotheque		
	6042	422	720.00 €
		Tiers :	ASSO LUNEVAL

Le présent état est arrêté à la somme de : 555284.52 €

L'ordonnateur :



Date SF	Compte	Fonction		Montant rattaché
	615221	213		1130.40 €
Engagement :	943 - Achat divers jeu- Ludo		Tiers : STE R DE JEUX	1466.00 €
	60632	422		1466.00 €
Engagement :	946 - Impressionn-pose signalétique MAIRIE		Tiers : SAS NORTIER EMBALLAGES	428.40 €
	6236	023		428.40 €
Engagement :	952 - Transport Piscine de Septembre à Decembre 2023- divers ecoles		Tiers : STE LACROIX Cars	6269.01 €
	6247	212		1899.70 €
	6247	212		1709.73 €
	6247	212		2659.58 €
Engagement :	962 - Client 126172-Reparation capteur temperature- veh FR 223 KF		Tiers : SAS ROUSSEAU OPEL	614.24 €
	61551	020		614.24 €
Engagement :	964 - Achat CLE ECLIQ-		Tiers : STE FOUSSIER	2354.40 €
	60632	810		2354.40 €
Engagement :	966 - MARCHE 2020FIN0402-interventions depannage		Tiers : SAS SGEA	600.80 €
	615221	112		90.00 €
	615221	020		510.80 €
Engagement :	968 - Spectacle Les 3 cadeaux de Lisette du 02/12/2023- media		Tiers : ASSO LES 3 COUPS COMPAGNIE THE	550.00 €
	6188	321		550.00 €
Engagement :	971 - Reprise concession Funéraires		Tiers : SAS SAFM PFMR	3703.00 €
	615221	026		3703.00 €
Engagement :	973 - Spectacle " D'JAL Nouveau spectacle" le 08 DECEMBRE 2023		Tiers : SAS LA TINY TEAM	7385.00 €
	6042	33		7385.00 €
Engagement :	975 - Achat materiel pedagogique -MATEX		Tiers : SA PIERRON /ASCO ET CELDA	154.20 €
	6067	211		154.20 €
Engagement :	982 - Initiation Golf- le 26/10/2023		Tiers : MORIZE Joffrey	200.00 €
	6042	40		200.00 €
Engagement :	990 - Shooting photos MICRO FOLIES le 23/09/2023		Tiers : VAILLANT Nazia	440.00 €
	6188	023		440.00 €
Engagement :	992 - Spectacle "Charlotte la marmotte"- le 11/12/2023		Tiers : ASSO ZEBULINE	640.00 €

Date SF	Compte	Fonction	Tiers	Montant rattaché
Engagement :	844 - Achat fournitures diverses-MDPE		Tiers : STE CAP/MAJUSCULE	1779.14 €
	60632	64		1779.14 €
Engagement :	847 - Achat fournitures diverses-Transat+houss		Tiers : PAPOUILLE .	107.57 €
	60632	64		107.57 €
Engagement :	858 - MARCHE2021FIN07-exploit.install.chauf-ecs-ventil-climat.- P3- DEPOSE/PO		Tiers : SA ENGIE COFELY IDF	1996.00 €
	615221	211		1996.00 €
Engagement :	868 - MARCHE A2022/06- Balayages voirie- entretien OCTOBRE 2023		Tiers : SAS VAL'HORIZON	8482.30 €
	611	822		8482.30 €
Engagement :	871 - MARCHE2021FIN07-exploit.install.chauf-ecs-ventil-climat.- Desembouage		Tiers : SA ENGIE COFELY IDF	11506.04 €
	615221	212		11506.04 €
Engagement :	890 - Location materiel - du 07/12 AU 11/12/2023- D JAL		Tiers : SAS ECOUTER VOIR	1654.92 €
	6135	33		1654.92 €
Engagement :	895 - Activites Relaxation-mercredi de SEPTEMBRE A DECEMBRE 2023- CLSH		Tiers : NEDELEC Sarah	600.00 €
	6042	421		600.00 €
Engagement :	896 - Activites Art plastique-mercredi de Septembre a Decembre 2023- CLSH		Tiers : GALLIOT CLAIRE PHOTOGRAPHE	910.00 €
	6042	421		910.00 €
Engagement :	903 - Animation atelier Flocage		Tiers : SARL ZE FAB TRUCK	350.00 €
	6188	321		350.00 €
Engagement :	910 - Location materiel sonorisation		Tiers : SA RHYMIC	1382.30 €
	6135	33		1382.30 €
Engagement :	920 - Creation 7 pages -affiches + format photos		Tiers : BASTIDE Nathalie	1500.00 €
	6188	023		1500.00 €
Engagement :	921 - Revision- entretien - veh DJ 035GZ -		Tiers : SARL GARAGE DES ECOLES	519.76 €
	61551	020		519.76 €
Engagement :	935 - MARCHE2022FIN04-- Modifications aménagement monument aux morts		Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMAI	6578.32 €
	615231	822		6578.32 €
Engagement :	938 - Maintenance PCF -SVEIL		Tiers : SAS EUROFEU SERVICES	769.91 €
	6156	213		769.91 €
Engagement :	941 - Mise en route SSI -SVEIL		Tiers : SAS EUROFEU SERVICES	1130.40 €

Date SF	Compte	Fonction		Montant rattaché
	615231	822		31594.79 €
Engagement :	777 - Intervention ateliers musicotherapie -MDPE- de SEPTEMBRE a DECEMB		Tiers : ASSO PORTES OUVERTES	2000.00 €
	6188	64		2000.00 €
Engagement :	782 - Intervention sur" Le contrat travail des assistantes maternelles"- le 27/11/		Tiers : ARNAUD Maelle	260.00 €
	6184	64		260.00 €
Engagement :	791 - MARCHE2020FIN05- Fournitures Scolaires diverses -MATEX		Tiers : SAS LACOSTE	2406.83 €
	6067	211		2406.83 €
Engagement :	792 - MARCHE2020FIN05- Fournitures Scolaires diverses -PRIMEX		Tiers : SAS LACOSTE	2971.33 €
	6067	212		2971.33 €
Engagement :	794 - MARCHE2020FIN05- Fournitures Scolaires diverses -PRIMLAM		Tiers : SAS LACOSTE	1585.16 €
	6067	212		1585.16 €
Engagement :	795 - MARCHE2020FIN05- Fournitures Scolaires diverses -MATLAM		Tiers : SAS LACOSTE	2082.76 €
	6067	211		2082.76 €
Engagement :	797 - MARCHE2020FIN05- Fournitures Scolaires diverses -PRIMVEIL		Tiers : SAS LACOSTE	2423.54 €
	6067	212		2423.54 €
Engagement :	798 - MARCHE2020FIN05- Fournitures Scolaires diverses -MATVEIL		Tiers : SAS LACOSTE	2811.92 €
	6067	211		2811.92 €
Engagement :	799 - MARCHE2020FIN05- Fournitures Scolaires-Ouverture classe Maternelle- E		Tiers : SAS LACOSTE	2693.94 €
	6067	211		2693.94 €
Engagement :	800 - MARCHE2020FIN05- Fournitures Scolaires-Ouverture classe Elementaire-		Tiers : SAS LACOSTE	855.52 €
	6067	212		855.52 €
Engagement :	816 - MARCHE2022FIN04- sondage/reprise affaissement- Trottoir rue de la gare		Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMAI	2625.64 €
	615231	822		2625.64 €
Engagement :	819 - Certificat de securite-plan		Tiers : STE FOUSSIER	58.82 €
	60632	213		58.82 €
Engagement :	832 - MARCHE A2022-05-Signalisation Horizontale- divers rues		Tiers : SAS SIGNATURE	6149.99 €
	615231	822		6149.99 €
Engagement :	835 - Achat divers plomberie-electricite		Tiers : SAS TEREVA	36.26 €
	60632	810		36.26 €

Etat des charges rattachées

BUDGET VILLE - 2023

Date SF	Compte	Fonction	Tiers :	Montant rattaché
Engagement :	505 - Affiches Spectacle GARDEN PARTY		Tiers : SAS AGILE PRINT PARIS / DS IMPRES:	71.04 €
	6236	023		71.04 €
Engagement :	507 - Cours de gym- vacances de printemps 2023		Tiers : ASSO STUDIO FIT	100.00 €
	6042	421		100.00 €
Engagement :	511 - RH- Passage norme M57-formation AISSAOUI Nabia- LAID Sabrina		Tiers : STE CIRIL SAS	1872.00 €
	6184	020		1872.00 €
Engagement :	524 - Division-94 bis grande rue -BH N parcelles 649		Tiers : STE P. PICOT & A. MERLINI GEOMETRIE	1420.80 €
	6226	824		1420.80 €
Engagement :	525 - Division 4 Lots- Rue des genetes- BB Parcelles 248 249 254		Tiers : STE P. PICOT & A. MERLINI GEOMETRIE	504.00 €
	6226	824		504.00 €
Engagement :	567 - MARCHE2022FIN04-entretien/repairation voirie - Reprise murs- Parc du ch		Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMANIE	16237.20 €
	615231	822		16237.20 €
Engagement :	583 - MARCHE2022FIN04-entretien/repairation voirie - reprise nid poules- grande		Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMANIE	5185.74 €
	615231	822		5185.74 €
Engagement :	678 - Traitement nids de frelon/guepes-		Tiers : PROVENCHERE Caroline	750.00 €
	615231	822		750.00 €
Engagement :	679 - Code client 9511164- Verification des BAES-année 2023- divers sites		Tiers : STE DESAUTEL	4156.20 €
	615221	810		4156.20 €
Engagement :	680 - Code client 9511164- Verification extincteurs-année 2023 divers sites		Tiers : STE DESAUTEL	4199.90 €
	6156	810		4199.90 €
Engagement :	709 - Location chalets du 9 et 10 décembre 2023-MARCHE NOEL		Tiers : SARL MONICA MEDIAS	14100.00 €
	6135	024		14100.00 €
Engagement :	712 - MARCHE A2022/02-Lot 3- Prestation aménagement paysager- trvx elagage		Tiers : SA SOIN DES ARBRES EN MILIEU URBAIN	3282.00 €
	615231	823		3282.00 €
Engagement :	714 - Achat diverses fournitures electriques		Tiers : STE FOUSSIER	141.60 €
	60632	020		141.60 €
Engagement :	722 - Repose tableau lateral Sud- Eglise		Tiers : SARL GLODT	732.00 €
	615221	324		732.00 €
Engagement :	730 - MARCHE2022FIN04-entretien/repairation voirie -Reprise ameangement crea		Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMANIE	31594.79 €

Etat des charges rattachées

BUDGET VILLE - 2023

Date SF	Compte	Fonction		Montant rattaché
	6188	830		1580.00 €
Engagement :	221 - MARCHÉ2021FIN07-exploit.install.chauf-ecs-ventil-climat.- Consommation		Tiers : SA ENGIE COFELY IDF	9193.58 €
	6156	810		9193.58 €
Engagement :	223 - MARCHÉ 2014-89- Performance energetique eclaireage 2023		Tiers : STE CITEOS - COGELUM	5173.58 €
	615232	814		5173.58 €
Engagement :	230 - Formation Secouriste aux premiers soins(PSC1) du 28/02 et 14/03/2022		Tiers : ADMINISTRATIONS CLUB SPORTIF DU	1400.00 €
	6184	020		1400.00 €
Engagement :	250 - Deratisation batiments- désinsectisation restaurants scolaires (2passages		Tiers : STE DERATYS	1479.60 €
	6156	810		1479.60 €
Engagement :	251 - Maintenance 2023- monte charge CANTLAM		Tiers : SAS ORONA ILE DE FRANCE	245.57 €
	6156	251		245.57 €
Engagement :	252 - Maintenance 2023- ascenseur MDPE		Tiers : SAS ORONA ILE DE FRANCE	557.77 €
	6156	84		557.77 €
Engagement :	283 - mutualisation agents PM BRIGADE- 2023		Tiers : ADMINISTRATIONS COMMUNAUTE D /	19666.81 €
	6216	112		19666.81 €
Engagement :	289 - Client 359821/48- Loyer 2023- PMI		Tiers : SA SEQENS SA HLM	967.84 €
	6132	512		967.84 €
Engagement :	334 - Achat panonceau+ poteaux		Tiers : STE VIRAGES	476.40 €
	60633	822		476.40 €
Engagement :	362 - MARCHÉ2022FIN04-entretien/repairation voirie -Refection acces Mediathèq		Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMAI	2440.80 €
	615231	822		2440.80 €
Engagement :	381 - Initiation Golf- le 27/04 et 04/05/2023		Tiers : MORIZE Joffrey	360.00 €
	6042	414		360.00 €
Engagement :	416 - Atelier Cirque - le 7-11 ET 18/07/2022-activite été		Tiers : ASSO ASSOCIATION NAN	900.00 €
	6188	33		900.00 €
Engagement :	466 - Representation- Spec TOUT IRA BIEN - le 10/06/2023		Tiers : ASSO Cie DE-CHAINEE	1622.60 €
	6042	33		1622.60 €
Engagement :	501 - Diagnostic camera / curage - EGLISE		Tiers : PINNA Marco	504.00 €
	617	324		504.00 €

Date SF	Compte	Fonction		Montant rattaché
Engagement :	118 - Affranchissement facture enfance-année 2023		Tiers : STE DOC'UP	763.75 €
	6261	020		763.75 €
Engagement :	121 - Ramettes Papiers -année 2023		Tiers : SAS TORRASPAPEL MALMENAYDE	2214.60 €
	6064	020		2214.60 €
Engagement :	124 - Enveloppes -année 2023		Tiers : STE INTER PLANS	1508.40 €
	6064	020		1508.40 €
Engagement :	128 - Affranchissement divers services- année 2023		Tiers : SA LA POSTE DU VAL D'OISE	1882.24 €
	6261	020		1882.24 €
Engagement :	132 - MARCHÉ2020FIN05- Fournitures administratives divers services-2023		Tiers : SAS LACOSTE	66.36 €
	6064	020		66.36 €
Engagement :	133 - Abonnements Fibre optique-année 2023 -divers sites -		Tiers : SAS OZONE PRO / NOMOTECH	1818.99 €
	6262	024		89.52 €
	6262	522		114.96 €
	6262	212		646.22 €
	6262	411		140.64 €
	6262	212		166.08 €
	6262	020		114.96 €
	6262	020		142.59 €
	6262	212		404.02 €
Engagement :	146 - Reproduction cles diverses-2023		Tiers : STE MCB SERVICES	313.50 €
	60632	810		313.50 €
Engagement :	155 - Carburants 2023-divers vehicules		Tiers : SAS SUPER U/ 2A DISTIRBUTION	3980.44 €
	60622	020		3980.44 €
Engagement :	164 - Marché 2020FIN07- Contrôle des aires de jeux de la ville-2023		Tiers : SAS ECOGOM	846.89 €
	6156	414		846.89 €
Engagement :	165 - Marché 2020FIN07- Contrôle des aires de jeux de la ville-2023-Passage prin		Tiers : SAS ECOGOM	845.22 €
	6156	414		845.22 €
Engagement :	166 - Marché 2020FIN07- Contrôle des jeux de la ville-2023		Tiers : SARL PRELUD	2170.80 €
	6156	414		2170.80 €
Engagement :	182 - Mise a disposition animaux ferme+ curages		Tiers : LA P'TITE FERME	1580.00 €

Date SF	Compte	Fonction		Montant rattaché
	60628	211		226.80 €
Engagement :	1138 - Percement mur pour passage cable electrique- 94Bis grde rue		Tiers : SAS FLAT SOLUTIONS	984.00 €
	615221	810		984.00 €
Engagement :	1139 - Affiches -VOEUX		Tiers : SAS AGILE PRINT PARIS / DS IMPRES:	67.18 €
	6236	023		67.18 €
Engagement :	1141 - REPAS POUR FORMATION 29 ET 30 NOVEMBRE 2023		Tiers : ETS LINOUTA	829.80 €
	60623	020		829.80 €
Engagement :	1142 - Location Groupe electrogene le 07/12 au 11/12/2023- MARCHE NOEL		Tiers : STE KILOUTOU	2028.13 €
	6135	71		2028.13 €
Engagement :	1144 - Secouriste le 09-10 DECEMBRE 2023- Marché NOEL		Tiers : CTE DEP SECOURISTES FRANCAIS CI	1280.00 €
	6188	71		1280.00 €
Engagement :	1145 - SAPIN NOEL - Marché NOEL		Tiers : MAISON ZAMPARO Atelier FLORAL	130.00 €
	60632	71		130.00 €
Engagement :	1146 - Secouriste le 30/11 et 01/12/2023- PARC CHATEAU- CROSS		Tiers : CTE DEP SECOURISTES FRANCAIS CI	1260.00 €
	6188	40		1260.00 €
Engagement :	1147 - Impression Diplomes		Tiers : STE INTER PLANS	556.80 €
	6236	40		556.80 €
Engagement :	1148 - Location Cabine sanitaire autonome - le 29/11 au 01/12/2023- Parc chatea		Tiers : SAS P.S.V / HAPPEE SERVICES	742.90 €
	6135	40		742.90 €
Engagement :	1152 - Agents de securite/ Maitre chien-le 06 au 10 Decembre 2023- MARCHE NO		Tiers : TOP EURO PROTECTION	2940.00 €
	6188	71		2940.00 €
Engagement :	1153 - Animation - Stand photo- PERE NOEL le 09-10 decembre 2023- Marché N		Tiers : SAS PALOMA	4020.00 €
	6188	71		4020.00 €
Engagement :	1154 - MARCHE A2022/02-Lot 3- Prestation aménagement paysager- trvx abatag		Tiers : SA SOIN DES ARBRES EN MILIEU URE	876.00 €
	615231	822		876.00 €
Engagement :	1156 - Prestation informatique-Sauvegarde 4eme trimestre - DECEMBRE 2023		Tiers : STE OCINEO	936.00 €
	6156	020		936.00 €
Engagement :	1157 - intérêts ligne de trésorerie décembre 2023		Tiers : SGC ERMONT	1178.42 €
	6615	01		1178.42 €

Date SF	Compte	Fonction	Tiers :	Montant rattaché
Engagement :	1108 - Spectacle Contes autour de l'arbre- du 25/11/2023- media		Tiers : ASSO ROUGE VIVIER	1200.00 €
	6188	321		1200.00 €
Engagement :	1109 - Accompagnement reunion -jardin partagé-09/12/2023		Tiers : ASSO B.A-BA	295.00 €
	6188	830		295.00 €
Engagement :	1110 - Deux gerbes- 11/11/2023		Tiers : SARL THE PLACE TO GREEN	140.00 €
	6232	024		140.00 €
Engagement :	1115 - Fournitures entretien -LUDO		Tiers : SAS PLG	88.27 €
	60631	422		88.27 €
Engagement :	1118 - Achat Alimentation pour gouter NOEL- MATVEIL		Tiers : STE AUCHAN	193.50 €
	60623	211		193.50 €
Engagement :	1119 - Achat Alimentation pour gouter NOEL- MATLAM		Tiers : STE AUCHAN	177.00 €
	60623	211		177.00 €
Engagement :	1120 - Achat Alimentation pour gouter NOEL- MATEX		Tiers : STE AUCHAN	220.50 €
	60623	211		220.50 €
Engagement :	1121 - Impression STIKERS		Tiers : STE INTER PLANS	202.80 €
	6236	023		202.80 €
Engagement :	1122 - Impression panneaux		Tiers : STE INTER PLANS	212.40 €
	6236	023		212.40 €
Engagement :	1124 - Diagnostic camera - HDV		Tiers : PINNA Marco	576.00 €
	617	020		576.00 €
Engagement :	1130 - Achats jouets Noel - Ecole -MATLAM		Tiers : SAS LACOSTE	940.83 €
	60628	211		940.83 €
Engagement :	1131 - MARCHE2020FIN05- Fournitures diverses - CLSHSVEIL		Tiers : SAS LACOSTE	1514.28 €
	60628	421		1514.28 €
Engagement :	1133 - Achat fournitures pedagogique PRIMLAM		Tiers : STE NATHAN D.P.E.	144.00 €
	60628	212		144.00 €
Engagement :	1134 - Achat Jouet Noel -MATLAM-Mme THOMAS		Tiers : SAS EASYTIS	105.10 €
	60628	211		105.10 €
Engagement :	1135 - Achat Fournitures pedagogiques -MATLAM-		Tiers : SARL DIDACTO	226.80 €

Etat des charges rattachées

BUDGET VILLE - 2023

Date SF	Compte	Fonction	Montant rattaché
	60632	212	848.11 €
Engagement :	1073 - Achat Bandes dessinées/Mangas		508.09 €
	6065	321	508.09 €
Engagement :	1074 - Spectacle " Vous les femmes"- le 24/11/2023		2500.00 €
	6042	33	2500.00 €
Engagement :	1075 - Spectacle " Augustin Pirate du nouveau monde "- le 27/10/2023		2156.76 €
	6188	33	2156.76 €
Engagement :	1077 - Impression Magazine - OCTOBRE 2023		3354.00 €
	6237	023	3354.00 €
Engagement :	1078 - Animation jeux du 18/11/2023-LUDO		150.00 €
	6188	422	150.00 €
Engagement :	1083 - Client 126172-Remplacement capteur temperature- veh FR 223 KF		226.78 €
	61551	823	226.78 €
Engagement :	1085 - Achat materiel pedagogique -MATEX		722.10 €
	6067	211	722.10 €
Engagement :	1087 - client 2257- achat livres scolaires -PRIMVEIL		97.44 €
	6067	212	97.44 €
Engagement :	1088 - client 04731525- Achat fournitures pedagogique -MATEX		119.43 €
	6067	211	119.43 €
Engagement :	1089 - Intervention -GHALAE le 28/12/2023		754.99 €
	6042	421	754.99 €
Engagement :	1097 - STARTER PACK		500.00 €
	60632	422	500.00 €
Engagement :	1102 - Reparation poteau incendie PI 37		534.00 €
	615231	822	534.00 €
Engagement :	1103 - Achat Porte manteau -SVEIL		317.52 €
	60632	213	317.52 €
Engagement :	1104 - MARCHE A2022/02-Lot 3- Prestation aménagement paysager- trvx abatag		900.00 €
	615231	823	900.00 €

Date SF	Compte	Fonction		Montant rattaché
Engagement :	1047 - MARCHÉ2020FIN05- Fournitures Scolaires-Ouverture classe Elementaire	212	Tiers : SAS LACOSTE	900.83 €
	6067			900.83 €
Engagement :	1048 - MARCHÉ2020FIN05- Achat fournitures scolaires - Ecole PRIMLAM	212	Tiers : SAS LACOSTE	1221.40 €
	6067			1221.40 €
Engagement :	1049 - MARCHÉ2020FIN05- Achat fournitures scolaires - Ecole MATLAM	211	Tiers : SAS LACOSTE	1368.98 €
	6067			1368.98 €
Engagement :	1052 - Remplacement motorisation portail-PRIMEX	212	Tiers : SARL NGE	2177.88 €
	615221			2177.88 €
Engagement :	1057 - MARCHÉ 2020FIN0402-interventions Alimentation électrique four et cabin	810	Tiers : SAS SGEA	1987.24 €
	615221			1987.24 €
Engagement :	1060 - Achat DVD	321	Tiers : STE RDM	587.46 €
	6065			587.46 €
Engagement :	1062 - Intervention ateliers relaxation- de Septembre à Décembre 2023	422	Tiers : HUMBERT Valérie	350.00 €
	6042			350.00 €
Engagement :	1063 - Intervention ateliers BATTERIE - de Septembre à Décembre 2023	311	Tiers : SARL ELHEM	1400.00 €
	6042			1400.00 €
Engagement :	1064 - Intervention ateliers musicaux EMS - de Septembre a Decembre 2023	311	Tiers : CASTILLE Nathalie	585.00 €
	6042			585.00 €
Engagement :	1065 - Interventions Ateliers Cirque- de Septembre a Décembre 2023	33	Tiers : ASSO TEWHOOLA	1058.68 €
	6042			1058.68 €
Engagement :	1066 - Intervention ateliers arts plastiques- de Septembre a Décembre 2023	33	Tiers : SAVOVA Valentine	600.00 €
	6042			600.00 €
Engagement :	1067 - Intervention Ateliers Theatre- de Septembre a Décembre 2023	33	Tiers : HAMADI Bassam	1820.00 €
	6042			1820.00 €
Engagement :	1070 - Cartouches encre-SVEIL	213	Tiers : STE FRANCE TONER DISTRIBUTION	594.60 €
	6064			594.60 €
Engagement :	1071 - Achat Panneau affichage- PRIMLAM	212	Tiers : SAS DPC	214.68 €
	60632			214.68 €
Engagement :	1072 - Achat Meuble+ banc- PRIMLAM		Tiers : SAS DPC	848.11 €

Etat des charges rattachées

BUDGET VILLE - 2023

Date SF	Compte	Fonction		Montant rattaché
	615231	822		5850.00 €
Engagement :	1012 - Activites eveil musicale-clsh - Septembre a Decembre 2023		Tiers : ASSO VIOLON DINGUE	1120.00 €
	6042	421		1120.00 €
Engagement :	1014 - MARCHE A2022/02-Lot 3- Prest.amenag. paysager-- Degagement arbres 1		Tiers : SA SOIN DES ARBRES EN MILIEU URE	1392.00 €
	611	823		1392.00 €
Engagement :	1015 - MARCHE A2022/02-Lot 3- Prest.amenag. paysager--Nettoyage pommier- P		Tiers : SA SOIN DES ARBRES EN MILIEU URE	348.00 €
	611	823		348.00 €
Engagement :	1017 - Achat panneaux contreplaques		Tiers : STE CASTORAMA	135.80 €
	60632	213		135.80 €
Engagement :	1022 - MARCHE 2020FIN0402-interventions depannage Hottes -ECOLES		Tiers : SAS SGEA	135.00 €
	615221	212		135.00 €
Engagement :	1023 - MARCHE 2020FIN0402-interventions alimentation panneaux lumineux- CO		Tiers : SAS SGEA	1131.96 €
	615231	822		1131.96 €
Engagement :	1024 - MARCHE2022FIN04-- Fournitures/pose potelets PMR et simple		Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMA	1958.40 €
	60633	822		1958.40 €
Engagement :	1040 - Achat Livre NOEL 2023- Ecoles		Tiers : SARL LIRE DEMAIN	4405.50 €
	6232	020		4405.50 €
Engagement :	1041 - MARCHE2020FIN05- Fournitures Scolaires-Ouverture classe Elementaire		Tiers : SAS LACOSTE	832.32 €
	6067	212		832.32 €
Engagement :	1042 - Achats jouets Noel - Ecole S VEIL-MATVEIL		Tiers : SAS LACOSTE	1746.32 €
	60628	211		1746.32 €
Engagement :	1043 - MARCHE2020FIN05- Achat fournitures scolaires - Ecole S VEIL-MATVEIL		Tiers : SAS LACOSTE	362.39 €
	6067	211		362.39 €
Engagement :	1044 - MARCHE2020FIN05- Achat fournitures scolaires - Ecole S VEIL-PRIMVEIL		Tiers : SAS LACOSTE	647.76 €
	6067	212		647.76 €
Engagement :	1045 - Achats jouets Noel - Ecole -MATEX		Tiers : SAS LACOSTE	1123.56 €
	60628	211		1123.56 €
Engagement :	1046 - MARCHE2020FIN05- Achat fournitures scolaires - Ecole S VEIL-MATEX		Tiers : SAS LACOSTE	881.47 €
	6067	211		881.47 €

Etat des charges rattachées

BUDGET VILLE - 2023

Date SF	Compte	Fonction	Tiers :	Montant rattaché
Engagement :	028 - client 444-Maintenance année 2023- pack securite-defibrilateur		Tiers : STE VALESYS	36.00 €
	6156	810		36.00 €
Engagement :	029 - Ref client 100000008085-Abdt identification chauffeur/suivi vehicule- 2023		Tiers : SAS VERIZON CONNECT / FLEEMATIC	165.60 €
	6135	020		165.60 €
Engagement :	036 - MARCHE2020FIN10- Reservation12 Berceaux -de Janvier à Décembre 202		Tiers : ADMINISTRATIONS IFAC	28500.00 €
	6188	64		28500.00 €
Engagement :	037 - MARCHE2022FIN01- Reservation 6 Berceaux de Janvier a Decembre 2023		Tiers : ADMINISTRATIONS IFAC	14250.00 €
	6188	64		14250.00 €
Engagement :	038 - MARCHE2022FIN03- Reservation 6 Berceaux de Janvier à Décembre 2023		Tiers : ADMINISTRATIONS IFAC	14250.00 €
	6188	64		14250.00 €
Engagement :	042 - Marche 2020PROPRETE- Nettoyages locaux- année 2023		Tiers : ADMINISTRATIONS UGAP	8227.68 €
	6283	810		8227.68 €
Engagement :	043 - Marche 2021UGAPCOPIEU- Location -maintenance copieurs -année 2023		Tiers : ADMINISTRATIONS UGAP	2386.56 €
	6135	020		2386.56 €
Engagement :	049 - Formation-apprentissage - du 07/11/22 au 10/11/2023- KERROUMI Kaiss		Tiers : SAS TRANS FAIRE	6175.00 €
	6184	40		6175.00 €
Engagement :	089 - MARCHE 2020FIN08- Repas/Gouters de JANVIER A DECEMBRE 2023 diver		Tiers : STE SOGERES	126616.76 €
	6042	251		44308.82 €
	6042	251		15821.66 €
	6042	251		34164.88 €
	6042	251		32321.40 €
Engagement :	090 - MARCHE 2020FIN08- Repas/Gouters de JANVIER A DECEMBRE 2023- MPD		Tiers : STE SOGERES	3935.09 €
	6042	64		3935.09 €
Engagement :	091 - Couches année 2023		Tiers : ETS BABY SERVICES	624.00 €
	60628	64		624.00 €
Engagement :	1003 - Achat Batteries		Tiers : STE FRANCE BATTERIE	267.24 €
	61551	020		267.24 €
Engagement :	1004 - Formation facilitateur 10 jours - Octobre a Decembre 2023- EL ATIA Abla-		Tiers : SARL ENSEMBLE POUR LA FORMATI	1200.00 €
	6184	64		1200.00 €
Engagement :	1008 - Ramassage dépôt sauvages autour des bav- zac des meuniers- Octobre a		Tiers : ASSO LA REGIE DE QUARTIERS LA G,	5850.00 €

VILLE DE BESSANCOURT
PLACE DU 30 AOUT
95550 Bessancourt

Etat des produits rattachés

02/02/2024 - 11:37:09

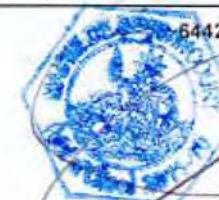
BUDGET VILLE - 2 023

N° engagement	Date DA	Désignation	Tiers	Fonction	Montant rattaché	N° engagement N+1
Compte : 70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal					33480.00 €	
35		Participation frais fonctionnement gymnases-	ADMINISTRATIONS CONSEIL GENERAL	411	8370.00 €	35
35		Participation frais fonctionnement gymnases-	ADMINISTRATIONS CONSEIL GENERAL	411	8370.00 €	35
35		Participation frais fonctionnement gymnases-	ADMINISTRATIONS CONSEIL GENERAL	411	8370.00 €	35
35		Participation frais fonctionnement gymnases-	ADMINISTRATIONS CONSEIL GENERAL	411	8370.00 €	35
Compte : 757 - Redevances versées par les fermiers et concessionnaires					30948.00 €	
33		Ref G2R-950172- Redevance antenne du 26/112021 au	SAS HIVORY	01	5474.00 €	33
33		Ref G2R-950172- Redevance antenne du 26/112021 au	SAS HIVORY	01	5474.00 €	33
34		Ref FR-95-900096 - Redevance antenne 2022/ 2023 -Gymnase	SAS ON TOWER FRANCE	01	10000.00 €	34
34		Ref FR-95-900096 - Redevance antenne 2022/ 2023 -Gymnase	SAS ON TOWER FRANCE	01	10000.00 €	34

Le présent état est arrêté à la somme de :

64428.00 €

L'ordonnateur :



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 02-04-04-24****DATE DE CONVOCATION****29 MARS 2024****DATE DE DEPOT EN SOUS-
PREFECTURE****05 AVRIL 2024****DATE D'AFFICHAGE****05 AVRIL 2024****DATE DE NOTIFICATION AUX
SERVICES :****05 AVRIL 2024****NOMBRE DE CONSEILLERS :****EN EXERCICE 29****PRESENTS 22****VOTANTS 29****OBJET :
TAUX D'IMPOSITION 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs POULET, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, DANGUILHEN, GAFFEZ, BOURDAIS, MASCHERONI, DUPREZ-PANNETRAT, MESSAOUDI, MARGUET, DE CASTRO, LI LUN YUK, CABARET, DELECROIX, PELAPRAT, OGBI, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

Nathalie DERVEAUX représentée par Azedine MESSAOUDI
Loic VAUCHEL représenté par Laurianne DANGUILHEN
Julien QUENTEL représenté par Didier LECLERCQ
Thierry LAMY représenté par Elisabeth DE CASTRO
Adeline COLOMBA représentée par Thomas DELECROIX
Lucie HERRERO représentée par Vanessa BOURDAIS
Darine BOUADIS représentée par Elie DOMERGUE

Secrétaire de séance :

William MOSSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
Vu l'article 41 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 modifiant l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies,

Vu les lois de finances successives et notamment la loi de finances 2024,
Vu l'instruction budgétaire M57 applicable au 01/01/24,
Vu le budget primitif 2024,
Vu l'avis favorable de la commission communale des finances et des ressources humaines du 21/03/24,
Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2023, le taux de THS (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

De plus il y aura le maintien de tous les taux votés pour 2024.

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR** et **5 ABSTENTIONS** (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR, Mme BOURRIER et Mme BOUADIS),

Le Conseil Municipal,

FIXE les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe Foncier bâti : 39.64 %
- Taxe Foncier non bâti : 48.79 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 19.80 %

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

The image shows a blue official stamp of the Municipality of Besençon, France. The stamp is circular with a central emblem and text around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

COMMUNE : **060 BESSANCOURT**
 ARRONDISSEMENT : **95 PONTOISE**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC D'ERMONT**

TAUX

FDL

2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	8 904 023	39,64	101,23	9 308 000	3 689 691	39,64	3 689 691
Taxe foncière non bâties (TFNB)	101 890	48,79	164,75	104 200	50 839	48,79	50 839
Taxe d'habitation (TH)	731 670	19,80	54,18	492 900	97 594	19,80	97 594
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		3 838 124
				Total	3 838 124		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
	8	9		
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	39,64		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	3 838 124 = 1,000000	48,79		
Taxe d'habitation (TH)	3 838 124	19,80		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	24 593			43 464	0	- 460 913	1 662 421	1 269 565

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
3 838 124		1 269 565		5 107 689

A CERGY-PONTOISE

Le 12 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,
 JEAN-LUC BARCON-MAURIN
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

Le 20/03/2024
 Pour la Commune,

Accusé de réception en préfecture
 095-219500600-20240404-02-04-04-24-DE
 Date de télétransmission : 05/04/2024
 Date de réception en préfecture : 08/04/2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	1 668
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	35 112
d. Logements sociaux : exo de longue durée	5 844

Taxe foncière non bâtie

840

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	724 818

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	2 701
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	492 900
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	257 206
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	24 593

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,446311
d. Taux FB commune 2020	22,46
e. Taux FB département 2020	17,18

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	40,64	101,60	0,37100	101,23
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	67,46	168,65	3,90000	164,75
Taxe d'habitation (TH)	24,45	22,55	61,13	6,95300	54,18
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	12,77
b. Taux maximum de la majo	>>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

25,14

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Les articles 41 de la loi n° 2021-1900 de finances initiale pour 2022 et 11 de la loi n° 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I – RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux de TH 2017*.....	11 832 394	x	20,03	=	2 370 502
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....	17 383				
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					125 424
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....					7 933
= Ressources communales supprimées par la réforme.....					2 503 859 A

*Taux de TH de 2017 de la commune et, le cas échéant, des syndicats

II – RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....					1 214 247
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....					389
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....					1 214 636 B

III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIÈS APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune..	1 674 374	+	1 214 247	=	2 888 621 C
--	-----------	---	-----------	---	--------------------

IV – SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département...	2 503 859 A	-	1 214 636 B	=	1 289 223 D
---	--------------------	---	--------------------	---	--------------------

Coefficient correcteur = 1 + $\frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}}$ = 1 + $\frac{1\ 289\ 223 \text{ **D**}}{2\ 888\ 621 \text{ **C**}}$ = 1,446311 **E**

Si **D** > 0 et **E** > 1, la commune est sous-compensée.
 Si **D** < 0 et **E** < 1, la commune est sur-compensée.
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence **D** inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 03-04-04-24****DATE DE CONVOCATION****29 MARS 2024****DATE DE DEPOT EN SOUS-
PREFECTURE****05 AVRIL 2024****DATE D’AFFICHAGE****05 AVRIL 2024****DATE DE NOTIFICATION AUX
SERVICES :****05 AVRIL 2024****NOMBRE DE CONSEILLERS :****EN EXERCICE 29****PRESENTS 22****VOTANTS 29****OBJET :
RAPPORT UTILISATION FSRIF
2022**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs POULET, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, DANGUILHEN, GAFFEZ, BOURDAIS, MASCHERONI, DUPREZ-PANNETRAT, MESSAOUDI, MARGUET, DE CASTRO, LI LUN YUK, CABARET, DELECROIX, PELAPRAT, OGBI, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

Nathalie DERVEAUX représentée par Azedine MESSAOUDI
Loic VAUCHEL représenté par Laurianne DANGUILHEN
Julien QUENTEL représenté par Didier LECLERCQ
Thierry LAMY représenté par Elisabeth DE CASTRO
Adeline COLOMBA représentée par Thomas DELECROIX
Lucie HERRERO représentée par Vanessa BOURDAIS
Darine BOUADIS représentée par Elie DOMERGUE

Secrétaire de séance :

William MOSSE

Vu la loi L91-429 du 13 mai 1991 instituant les dotations de solidarité et prévoyant, en son article 15, qu'un rapport qui présente les actions entreprises doit être présenté au Conseil Municipal

Vu l'article L 2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ouï l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'utilisation du F.S.R.I.F. au titre de l'année 2022 détaillée dans le tableau ci-dessous :

(I) Domaine d'intervention (santé, sociale, sportif, culturel, éducatif, logement...)	(II) Localisation (quartiers classés DSQ, DSU, autres)	(III) Nature de l'opération Equipement : construction, travaux, acquisitions de matériel...	(IV) Nature de l'opération fonctionnement : subvention à une association, animation, fonctionnement service...	(V) Montant global	(VI) Dont F.S.R.I. F	(VII) Autres concours financiers		(VIII) (VI)/(V) EN %
Secteur éducatif	Ecoles communales	Solde marché de travaux de construction école Simone Veil Acquisition matériel informatique et mobilier	Accompagnem ent scolaire	2 009 835. 62 € en FONC + 1 063 191. 07 € en INV		356 631.86 € 1 653 203.76 €	Participation des familles Part communale	7.6
Actions éducatives et périscolaires	Centres de loisirs, centres de vacances	Renouvellemen t mobilier ALSH	Fonctionneme nt des centres de loisirs, des activités périscolaires, activités pédagogiques le mercredi matin, études surveillées	787 951.55 € en FONC + 11 923.58 € en INV		270 792.50 € 154 268.90 € 362 890.15 €	participation des usagers, Participation CAF part communale	7.6
Associations	Commune		Subventions	89 369 €		89 369 €	Part communale	7.6
Centre communal d'action sociale	Commune		Fonctionneme nt, accompagnem ent et versement des aides	205 000 €		205 000 €	Part communale	7.6
Sportif	Complexe Maubuisson, complexe Marboulus	création d'un city stade	Animations sportives, fonctionneme nt des structures sportives	302 335 € en FONC + 152 568.46 € en INV		302 335 €	part communale	7.6
Culturel	Espace Marc Steckar, Salle Paul Bonneville	Cube histoires courtes	Programmation culturelle, activités loisirs, musicales, culturelles, fonctionneme nt médiathèque , projet démos, dispositif 100 % EAC	673 570.67 €		103 772.60 € 569 798.07 €	Subventions, participation des usagers, part communale	7.6

Sécurité	Poste police municipale/centre secours		Participation financement police municipale intercommunale mutualisée soirée et nuit, participation fonctionnement SDIS	406 104.32 € en FONC		406 104.32 €	Part communale	7.6
Environnement cadre de vie	Commune	Réfection rue de la pointe/chemin latéral des beaux lions	Entretien des espaces verts, voies	1 570 905.57 € en FONC + 621 244.92 € en INV		1 570 905.57 €	Part communale	7.6

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre : tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 04-04-04-24****DATE DE CONVOCATION****29 MARS 2024****DATE DE DEPOT EN SOUS-
PREFECTURE****05 AVRIL 2024****DATE D’AFFICHAGE****05 AVRIL 2024****DATE DE NOTIFICATION AUX
SERVICES :****05 AVRIL 2024****NOMBRE DE CONSEILLERS :****EN EXERCICE 29****PRESENTS 22****VOTANTS 29****OBJET :
SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT AU CCAS
POUR 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, DANGUILHEN, GAFFEZ, BOURDAIS, MASCHERONI, DUPREZ-PANNETRAT, MESSAOUDI, MARGUET, DE CASTRO, LI LUN YUK, CABARET, DELECROIX, PELAPRAT, OGBI, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

Nathalie DERVEAUX représentée par Azedine MESSAOUDI
Loic VAUCHEL représenté par Laurianne DANGUILHEN
Julien QUENTEL représenté par Didier LECLERCQ
Thierry LAMY représenté par Elisabeth DE CASTRO
Adeline COLOMBA représentée par Thomas DELECROIX
Lucie HERRERO représentée par Vanessa BOURDAIS
Darine BOUADIS représentée par Elie DOMERGUE

Secrétaire de séance :

William MOSSE

Vu le code général des collectivités,

Vu l'instruction budgétaire M57 régissant les communes, applicable au 1^{er} janvier 2024,

Vu la loi de finances pour 2024,

Vu la délibération n°01-04-04-24 relative au budget primitif 2024,

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances et des ressources humaines du 21/03/24,

Le Maire rappelle que le CCAS est un établissement public administratif de la Ville de Bessancourt, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité principalement.

Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L 123-4 à L 123-9 du code de l'action sociale et des familles, qui précise les attributions de cet établissement public.

En tant qu'établissement autonome, rattaché à la Ville de Bessancourt, le CCAS dispose de la faculté de définir les modalités techniques d'organisation et d'exercice de ses propres services opérationnels.

Le CCAS reçoit des subventions de la Ville de Bessancourt, évaluées annuellement, afin d'équilibrer son budget de fonctionnement et son budget d'investissement.

Pour obtenir le versement de cette subvention annuelle, le CCAS s'engage à présenter son rapport d'orientations budgétaires retraçant les orientations stratégiques de l'établissement et les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre de ces actions pour l'année N+1, ainsi que les éléments du compte administratif de l'année N-1 et le projet du budget primitif de l'année N.

Le soutien de la Ville de Bessancourt au CCAS sur le plan financier se traduit par l'attribution d'une subvention dite d'équilibre,

Afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre sa politique d'action sociale, sur l'année 2024, et au vue des documents présentés à la Ville, il est proposé au conseil municipal de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'équilibre de 257 375.23 €.

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré **à 29 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte une subvention de 257 375.23 € pour le fonctionnement du CCAS en 2024

DIT que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2024, article 657363.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05-04-04-24

DATE DE CONVOCATION

29 MARS 2024

**DATE DE DEPOT EN SOUS-
PREFECTURE**

05 AVRIL 2024

DATE D’AFFICHAGE

05 AVRIL 2024

**DATE DE NOTIFICATION AUX
SERVICES :**

05 AVRIL 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE 29

PRESENTS 22

VOTANTS 29

**OBJET :
MISE A JOUR DU TABLEAU DES
EFFECTIFS**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, DANGUILHEN, GAFFEZ, BOURDAIS, MASCHERONI, DUPREZ-PANNETRAT, MESSAOUDI, MARGUET, DE CASTRO, LI LUN YUK, CABARET, DELECROIX, PELAPRAT, OGBI, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

Nathalie DERVEAUX représentée par Azedine MESSAOUDI
Loïc VAUCHEL représenté par Laurianne DANGUILHEN
Julien QUENTEL représenté par Didier LECLERCQ
Thierry LAMY représenté par Elisabeth DE CASTRO
Adeline COLOMBA représentée par Thomas DELECROIX
Lucie HERRERO représentée par Vanessa BOURDAIS
Darine BOUADIS représentée par Elie DOMERGUE

Secrétaire de séance :

William MOSSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Suite aux diverses modifications apportées à l'organigramme depuis la dernière mise à jour du tableau des effectifs en octobre 2023, il convient de modifier celui-ci.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 18 mars 2024;

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances et des ressources humaines du 21/03/24,

Oui l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR, Mme BOURRIER et Mme BOUADIS)**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte le tableau des effectifs ci-dessous

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



CAT.	FILIERES / GRADES	BUDGETAIRE	EFFECTIVEMENT POURVU AU 01/01/2024				NON POURVU AU 01/01/2024
			TITULAIRE		CONTRACTUEL		
			TC	TNC	TC	TNC	
Emploi fonctionnel							
A	Directeur Général des Services	1					1
	Total Emploi fonctionnel	1	0	0	0	0	1
Administrative							
A	Attaché principal	2	2				0
	Attaché	5	1		3		1
B	Rédacteur Principal de 1ère classe	1					1
	Rédacteur	5			4		1
C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	7	4				3
	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	6	5				1
	Adjoint Administratif Territorial	12	5		5		2
	Total Filière Administrative	38	17	0	12	0	9
Technique							
B	Technicien Principal de 1ère classe	2					2
	Technicien Principal de 2ème classe	1	1				0
	Technicien	1					1
C	Agent de Maîtrise Principal	3	3				0
	Agent de Maîtrise	4	3				1
	Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	16	9				7
	Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	2	1				1
	Adjoint Technique Territorial	43	11		29		3
	Total Filière Technique	72	28	0	29	0	15
Médico - Sociale							
A	Medecin	1					1
	Cadre supérieur de santé	1	1				0
	Cadre de Santé de 1ère classe	1					1
	Psychologue de classe normale	1			1		0
	Infirmière en soins généraux	1					1
	Educateur de Jeunes Enfants classe exceptionnelle	1	1				0
	Educateur de Jeunes Enfants	1	1				0
	Puéricultrice hors classe	1	1				0
B	Auxiliaire de Puériculture classe normale	4	1		3		0
C	Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des écoles maternelles	10	2		6		2
	Agent Spécialisé Principal de 1ère classe des écoles maternelles	3	1				2
	Total Filière Médico - Sociale	25	8	0	9	1	7
Culturelle							
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	1				0
	Assistant de conservation	1	1				0
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1					1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème Classe	2	1		1		0
	Assistant d'enseignement artistique	11			8		3
C	Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 2ème classe	2					2
	Adjoint Territorial du Patrimoine	2			1		1
	Total Filière Culturelle	20	3	0	1	9	7
Sportive							
B	Educateur Territorial des A.P.S Principal de 1ère classe	1					1
	Educateur Territorial des A.P.S	4			2		2
	Total Filière Sportive	5	0	0	2	0	3
Animation							
B	Animateur	1	1				0
	Animateur principal 2ème classe	1	1				0
C	Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2ème classe	5	2				3
	Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1ère classe	1	1				0
	Adjoint Territorial d'Animation	17	5		9		3
	Total Filière Animation	25	10	0	9	0	6
Police Municipale							
B	Chef de service de police municipale	1					1
C	Brigadier chef principal	1	1				0
	Gardien-brigadier	1	1				0
	Total Filière Police Municipale	3	2	0	0	0	1
	Collaborateur de cabinet	1			1		0
	Assistants maternelles	15			2		13
	Apprenti	5					5
	Parcours Emploi Compétence	9			1	1	7
	Hors filières	30	0	0	4	1	25
TOTAL GENERAL		219	68	0	66	11	74
					145		

Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20240404-05-04-24-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 06-04-04-24****DATE DE CONVOCATION****29 MARS 2024****DATE DE DEPOT EN SOUS-
PREFECTURE****05 AVRIL 2024****DATE D’AFFICHAGE****05 AVRIL 2024****DATE DE NOTIFICATION AUX
SERVICES :****05 AVRIL 2024****NOMBRE DE CONSEILLERS :****EN EXERCICE 29****PRESENTS 22****VOTANTS 29****OBJET :
AUTORISATION DE
RECRUTEMENT D’UN AGENT
CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI
PERMANENT POUR FAIRE FACE
A UNE VACANCE TEMPORAIRE
D’EMPLOI DE DGS**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, DANGUILHEN, GAFFEZ, BOURDAIS, MASCHERONI, DUPREZ-PANNETRAT, MESSAOUDI, MARGUET, DE CASTRO, LI LUN YUK, CABARET, DELECROIX, PELAPRAT, OGBI, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

Nathalie DERVEAUX représentée par Azedine MESSAOUDI
Loic VAUCHEL représenté par Laurianne DANGUILHEN
Julien QUENTEL représenté par Didier LECLERCQ
Thierry LAMY représenté par Elisabeth DE CASTRO
Adeline COLOMBA représentée par Thomas DELECROIX
Lucie HERRERO représentée par Vanessa BOURDAIS
Darine BOUADIS représentée par Elie DOMERGUE

Secrétaire de séance :

William MOSSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu l'article L. 332-14 du Code General de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent contractuel pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi de Directeur Général des Services relevant de la catégorie A par délibération n°14-13-12-21 en date du 13 décembre 2021 à temps complet et qu'il n'est pas possible de pourvoir immédiatement ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 mars 2024;

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances et des ressources humaines du 21/03/24,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 5 CONTRE (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR, Mme BOURRIER et Mme BOUADIS)**,

Le Conseil Municipal **DECIDE**,

D'AUTORISER le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent de DGS sur le grade d'attaché, relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de pilotage des orientations stratégiques de la collectivité :

- Conduite de projets territoriaux
- Conseil et assistance auprès des élus
- Direction de l'ensemble des services
- Gestion et optimisation des ressources de la ville
- Politique managériale
- Veille réglementaire et prospective
- Représentation de la collectivité

à temps complet pour une durée déterminée de 1 an et dans la limite totale de deux ans si la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

AUTORISE M. Le Maire à signer les contrats et tous les documents afférents.

FIXE le niveau de rémunération comme indiqué ci-dessus.

DIT que les crédits budgétaires seront inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2024.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 07-04-04-24****DATE DE CONVOCATION****29 MARS 2024****DATE DE DEPOT EN SOUS-
PREFECTURE****05 AVRIL 2024****DATE D’AFFICHAGE****05 AVRIL 2024****DATE DE NOTIFICATION AUX
SERVICES :****05 AVRIL 2024****NOMBRE DE CONSEILLERS :****EN EXERCICE 29****PRESENTS 22****VOTANTS 29****OBJET :
SUBVENTIONS 2024 RELATIVES
AUX PROJETS
PEDAGOGIQUES POUR LES
ECOLES**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs POULET, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, DANGUILHEN, GAFFEZ, BOURDAIS, MASCHERONI, DUPREZ-PANNETRAT, MESSAOUDI, MARGUET, DE CASTRO, LI LUN YUK, CABARET, DELECROIX, PELAPRAT, OGBI, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

Nathalie DERVEAUX représentée par Azedine MESSAOUDI
Loïc VAUCHEL représenté par Laurianne DANGUILHEN
Julien QUENTEL représenté par Didier LECLERCQ
Thierry LAMY représenté par Elisabeth DE CASTRO
Adeline COLOMBA représentée par Thomas DELECROIX
Lucie HERRERO représentée par Vanessa BOURDAIS
Darine BOUADIS représentée par Elie DOMERGUE

Secrétaire de séance :

William MOSSE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1,

Vu l'avis favorable de la commission communale du projet éducatif du 21/03/24 ;

Le Maire rappelle que :

Depuis de nombreuses années les subventions relatives aux projets pédagogiques initiés par les écoles, sont versées sous forme de dotation par élève et une somme est allouée à chaque école pour l'achat de livres pour les bibliothèques scolaires.

La dotation par élève est de 38 €. Une somme de 330 € est allouée à chaque école maternelle et élémentaire et 660 € est allouée pour les primaires pour l'achat de livres pour les bibliothèques scolaires.

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à **29 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

VOTE les subventions pour les projets pédagogiques comme suit :

	EFFECTIFS 2023 / 2024	MONTANT SUBVENTION PROJETS PEDAGOGIQUES	MONTANT SUBVENTION LIVRES BIBLIOTHEQUE	MONTANT TOTAL
Coopérative scolaire école primaire Lamartine	338	12 844 €	660 €	13 504 €
Coopérative scolaire école élémentaire Saint Exupéry	248	9 424 €	330 €	9 754 €
Coopérative scolaire école maternelle Saint Exupéry	133	5 054 €	330 €	5 384 €
Coopérative scolaire école primaire Simone VEIL	338	12 844 €	660 €	13 504 €
TOTAL				42 146 €

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08-04-04-24

DATE DE CONVOCATION

29 MARS 2024

DATE DE DEPOT EN SOUS-
PREFECTURE

05 AVRIL 2024

DATE D'AFFICHAGE

05 AVRIL 2024

DATE DE NOTIFICATION AUX
SERVICES :

05 AVRIL 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE 29

PRESENTS 22

VOTANTS 29

OBJET :
SUBVENTION ASSOCIATION
PARENTS INDEPENDANTS
BESSANCOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, DANGUILHEN, GAFFEZ, BOURDAIS, MASCHERONI, DUPREZ-PANNETRAT, MESSAOUDI, MARGUET, DE CASTRO, LI LUN YUK, CABARET, DELECROIX, PELAPRAT, OGBI, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

Nathalie DERVEAUX représentée par Azedine MESSAOUDI
Loic VAUCHEL représenté par Laurianne DANGUILHEN
Julien QUENTEL représenté par Didier LECLERCQ
Thierry LAMY représenté par Elisabeth DE CASTRO
Adeline COLOMBA représentée par Thomas DELECROIX
Lucie HERRERO représentée par Vanessa BOURDAIS
Darine BOUADIS représentée par Elie DOMERGUE

Secrétaire de séance :

William MOSSE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission communale du projet éducatif du 21/03/24,

Le Maire informe l'assemblée que l'Association Parents Indépendants Bessancourt de l'école primaire Lamartine a sollicité la Ville pour une subvention qui leur permet d'organiser des événements en direction des enfants. La Ville apporte toujours son soutien aux associations des parents d'élèves qui sont des acteurs essentiels de la communauté éducative.

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré **à 29 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le versement d'une subvention de 400 euros à l'Association Parents Indépendants Bessancourt

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 09-04-04-24****DATE DE CONVOCATION****29 MARS 2024****DATE DE DEPOT EN SOUS-
PREFECTURE****05 AVRIL 2024****DATE D'AFFICHAGE****05 AVRIL 2024****DATE DE NOTIFICATION AUX
SERVICES :****05 AVRIL 2024****NOMBRE DE CONSEILLERS :****EN EXERCICE 29****PRESENTS 22****VOTANTS 29****OBJET :
TARIFICATION SEJOURS ETE
2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, DANGUILHEN, GAFFEZ, BOURDAIS, MASCHERONI, DUPREZ-PANNETRAT, MESSAOUDI, MARGUET, DE CASTRO, LI LUN YUK, CABARET, DELECROIX, PELAPRAT, OGBI, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

Nathalie DERVEAUX représentée par Azedine MESSAOUDI
Loïc VAUCHEL représenté par Laurianne DANGUILHEN
Julien QUENTEL représenté par Didier LECLERCQ
Thierry LAMY représenté par Elisabeth DE CASTRO
Adeline COLOMBA représentée par Thomas DELECROIX
Lucie HERRERO représentée par Vanessa BOURDAIS
Darine BOUADIS représentée par Elie DOMERGUE

Secrétaire de séance :

William MOSSE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1,

Vu l'avis favorable de la commission communale du projet éducatif du 21/03/24 ;

Le Maire informe que la Ville organise à l'été 2024 un séjour et un mini séjour qui permettront à 48 enfants de partir.

Un séjour pour les 6-11 ans : 24 places pour l'été 2024

Séjour de 7 jours, en juillet « Petite Vague » dans les Côtes d'Armor avec une séance de voile, de kayak, de stand up paddle, de pêche à pied, une excursion à St Malo et la visite de l'étoile du Roy, des mini-stage « éco-responsable », des baignades en mer, des randonnées pédestres. Un coût de revient de 656 €/enfant

Un mini-séjour pour les 3-11ans : 24 places dont 8 places pour les enfants de maternel et 16 places pour les enfants d'élémentaire pour l'été 2024

Mini-séjour de 5 jours, en août « Base de loisirs de Jablines » en Seine et Marne avec des activités aquatiques : Catamaran, kayak, baignade, cirque. Un coût de revient de 256 €/enfant

Les tarifs et les quotients familiaux sont calculés en fonction du coût global du séjour. En effet, la Ville est engagée avec la CAF (CTG) dans une politique tarifaire permettant l'accès au plus grand nombre des activités proposées.

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à **29 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte les tarifs et quotients familiaux ci-dessous pour les séjours été 2024

- **Séjour « Petite vague »** pour les 6 – 11 ans du 08 au 14 juillet 2024

Quotient	Tarif
420 € et moins	260 €
421 € à 590 €	275 €
591 à 770 €	290 €
771 à 910 €	305 €
911 à 1 100 €	320 €
1 101 à 1 285 €	335 €
1 286 à 1 470 €	350 €
1 471 € et plus	370 €
Hors commune	656 €

- **Mini-séjour « Jablines »** pour les 3-11 ans du 19 au 23 août 2024

Quotient	Tarif
420 € et moins	100 €
421 € à 590 €	105 €
591 à 770 €	110 €
771 à 910 €	115 €
911 à 1 100 €	120 €
1 101 à 1 285 €	125 €
1 286 à 1 470 €	130 €
1 471 € et plus	135 €
Hors commune	256 €

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 10-04-04-24****DATE DE CONVOCATION****29 MARS 2024****DATE DE DEPOT EN SOUS-
PREFECTURE****05 AVRIL 2024****DATE D’AFFICHAGE****05 AVRIL 2024****DATE DE NOTIFICATION AUX
SERVICES :****05 AVRIL 2024****NOMBRE DE CONSEILLERS :****EN EXERCICE 29****PRESENTS 22****VOTANTS 29****OBJET :
APPROBATION DE LA
CONVENTION D’ETUDE SEQENS
POUR UNE ETUDE URBAINE
QUARTIER DES BROSSES ET
MALAIS**

L’an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois d’avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs POULET, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, DANGUILHEN, GAFFEZ, BOURDAIS, MASCHERONI, DUPREZ-PANNETRAT, MESSAOUDI, MARGUET, DE CASTRO, LI LUN YUK, CABARET, DELECROIX, PELAPRAT, OGBI, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

Nathalie DERVEAUX représentée par Azedine MESSAOUDI
Loic VAUCHEL représenté par Laurianne DANGUILHEN
Julien QUENTEL représenté par Didier LECLERCQ
Thierry LAMY représenté par Elisabeth DE CASTRO
Adeline COLOMBA représentée par Thomas DELECROIX
Lucie HERRERO représentée par Vanessa BOURDAIS
Darine BOUADIS représentée par Elie DOMERGUE

Secrétaire de séance :

William MOSSE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l’avis favorable de la commission communale des finances et des ressources humaines du 21/03/24,

Vu le projet de convention d’études objet de la présente délibération

Au sein du quartier des Broses et Malais, le bailleur SEQENS est propriétaire de 545 logements locatifs sociaux répartis sur 3 résidences (les brosse1, les brosse2 et les brosse3), ainsi que 5 locaux commerciaux, 3 locaux communs résidentiels, sur une superficie totale de 13 ha.

Cet ensemble qui a été édifié entre 1969 et 1973 nécessite aujourd’hui d’une requalification globale dont une première opération est déjà en cours sur le secteur des Coupillers.

La commune de BESSANCOURT, dans un souci de cohérence urbaine et pour redynamiser ce quartier historique de la ville, s’est rapprochée de SEQENS afin de mener une étude urbaine globale et qualitative.

L’objectif de l’étude doit permettre de penser une requalification totale de ce site afin d’améliorer le cadre de vie général, la composition urbaine et paysagère du quartier et son intégration avec son environnement proche.

La ville a fait connaître sa volonté d’une recomposition urbaine du quartier proposant des espaces paysagers qualitatifs et une amélioration de ses performances environnementales.

Les deux parties ont convenu de mener cette étude de manière conjointe. La clé de répartition financière de prise en charge de l’étude sera définie entre Seqens et la ville de BESSANCOURT.

Le projet de convention ci-joint prévoit les objectifs poursuivis par l'étude urbaine qui sont les suivants :

1. Repenser les espaces publics et réduire l'impact de la voiture
 - La fonctionnalité des espaces de circulations et leurs conditions de sécurité sont à revoir, en repensant notamment l'éclairage urbain et les limites spatiales.
 - La place de la voiture doit être fortement requestionnée pour en limiter l'impact sur les espaces extérieurs.
2. Identifier les interventions sur le patrimoine existant, bâti ou espaces extérieurs :
 - Les logements collectifs et individuels - existants ou à créer - sont à analyser pour en déterminer les besoins d'interventions et contribuer à l'amélioration de leur intégration dans la trame urbaine
 - Les accroches urbaines et paysagères des lisières du site d'étude avec le tissu environnant seront traitées avec délicatesse.
 - Repenser le mobilier urbain et requalifier les espaces extérieurs en redéfinissant les domanialités entre les parties (ville, SEQENS, particuliers, etc...)
3. Redynamiser la placette Lamartine et l'offre commerciale / services associée :
 - Repenser la programmation des RDC actifs en s'inscrivant dans la volonté de la Ville d'installer des services publics tels que la « maison des 1000ers jours » en lien avec la maison D. Winicott, l'école maternelle Lamartine et un CCAS et autres services de formation à venir.
 - Identifier les usages actuels et potentiels culturels et réactiver les espaces extérieurs, place et voies, par de meilleurs usages
4. Adapter le quartier au réchauffement climatique et en atténuer les effets
 - Les arbres et la trame verte sont des atouts dans le quartier à préserver et révéler.
 - Améliorer les performances du bâti et étudier des scénarios énergétiques alternatifs
 - Désimperméabiliser les sols et améliorer le confort d'été

Le planning prévisionnel est le suivant :

Les grandes étapes de l'étude à venir sont les suivantes :

- Lancement de la consultation d'un groupement de maîtrise d'œuvre : avril 2024
- Signature de la présente convention : avril 2024
- Désignation du maître d'œuvre : mai 2024
- Présentation du lancement de l'étude urbaine et du maître d'œuvre : juin 2024
- Rendu du diagnostic du maître d'œuvre : juillet 2024
- Présentation de scénarios urbains et paysagers : octobre 2024
- Approfondissement du scénario retenu et validation d'un projet de requalification urbaine, paysagère et environnementale : novembre 2024
- Signature d'un protocole partenarial : décembre 2024

A cette fin, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention et d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette convention.

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré **à 29 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la présente convention d'études

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Délibération n° 10-04-04-24

Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20240404-10-04-04-24-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

BESSANCOURT (95)

Convention d'études pour la requalification du quartier des Brosses et Malais

ENTRE

La commune de Bessancourt, sise Mairie, place du 30 août, 95550 Bessancourt, représentée par son maire Jean-Christophe Poulet dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal **en date du XX XX XXXX**

Ci-après dénommée la Ville,
de première part.

ET

La société SEQENS SA D'HLM, au capital de 534 164 611,50 €, dont le siège social est situé 14-16 Boulevard Garibaldi à Issy-les-Moulineaux, représentée par son Directeur Général, Monsieur Stéphane Dauphin, dûment habilité à cet effet par décision du Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2021.

ci-après dénommée SEQENS,
de seconde part.

SOMMAIRE

PREAMBULE..... 3

ARTICLE 1 – PERIMETRE DE L’ETUDE..... 3

ARTICLE 2 – INVARIANTS DE CONCEPTION DE L’ETUDE URBAINE ET PAYSAGERE 5

ARTICLE 3 –LIVRABLES DE L’ETUDE..... 6

ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTENARIAT DE L’ETUDE..... 6

 4.1 Les moyens à mettre en œuvre pour l’étude..... 6

 4.2 Gouvernance et conduite de projet..... 7

 4.3 Communication auprès des riverains et locataires concernant la réalisation de l’étude 7

ARTICLE 5 - PLANNING PREVISIONNEL DE L’ETUDE 8

ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION..... 8

ANNEXE 9

PROJET

PREAMBULE

SEQENS, entreprise sociale de l'habitat relevant du groupe Action Logement, est propriétaire à Bessancourt de 545 logements locatifs sociaux répartis sur 3 résidences (les brosses, les brosses2 et les brosses3), ainsi que 5 locaux commerciaux, 3 locaux communs résidentiels, sur une superficie totale de 13 ha. Cet ensemble édifié entre 1969 et 1973 présente des dysfonctionnements urbains importants et un état technique insuffisant. Il existe un risque de dégradation de l'image du quartier et de décrochage par rapport à son environnement immédiat dont une partie a déjà fait l'objet d'un renouvellement.

Les parties se sont rapprochées afin de réfléchir ensemble à un projet de requalification urbaine, paysagère et patrimoniale à l'échelle de l'ensemble du périmètre présenté à l'article 1.

L'objectif de l'étude est ainsi de se projeter dans la requalification totale de ce site afin d'améliorer les conditions d'habitat, la composition urbaine et paysagère du quartier et son intégration à son environnement proche. L'étude s'inscrit dans la volonté d'une recomposition urbaine du quartier proposant des espaces paysagers qualitatifs et une amélioration de ses performances environnementales.

Cette convention d'étude fera l'objet d'un passage en Conseil Municipal en mars 2024.

ARTICLE 1 – PERIMETRE DE L'ETUDE

Le périmètre d'étude est délimité au Nord l'Avenue C. de Gaulle, à l'Est par l'avenue de la République, au Sud par la rue des Genetes et à l'Ouest par la voie ferrée bordant l'Avenue des Malais.

Le quartier des Brosses et Malais est composé de trois résidences :

- Les Brosses comportant 150 logements individuels et 154 places de stationnements,
- les Brosses 2 comportant 14 bâtiments pour 373 logements, dont 93 logements individuels et 144 places de stationnements, 5 locaux commerciaux, 3 locaux communs résidentiels et un bureau d'accueil
- les Brosses 3 comportant 19 logements individuels et 19 places de stationnements

Des travaux de réhabilitation ont été engagés sur les bâtiments de logements en 2015. Des interventions complémentaires pourraient être réalisées, dans une temporalité à définir, si les performances techniques et énergétiques étaient à améliorer.

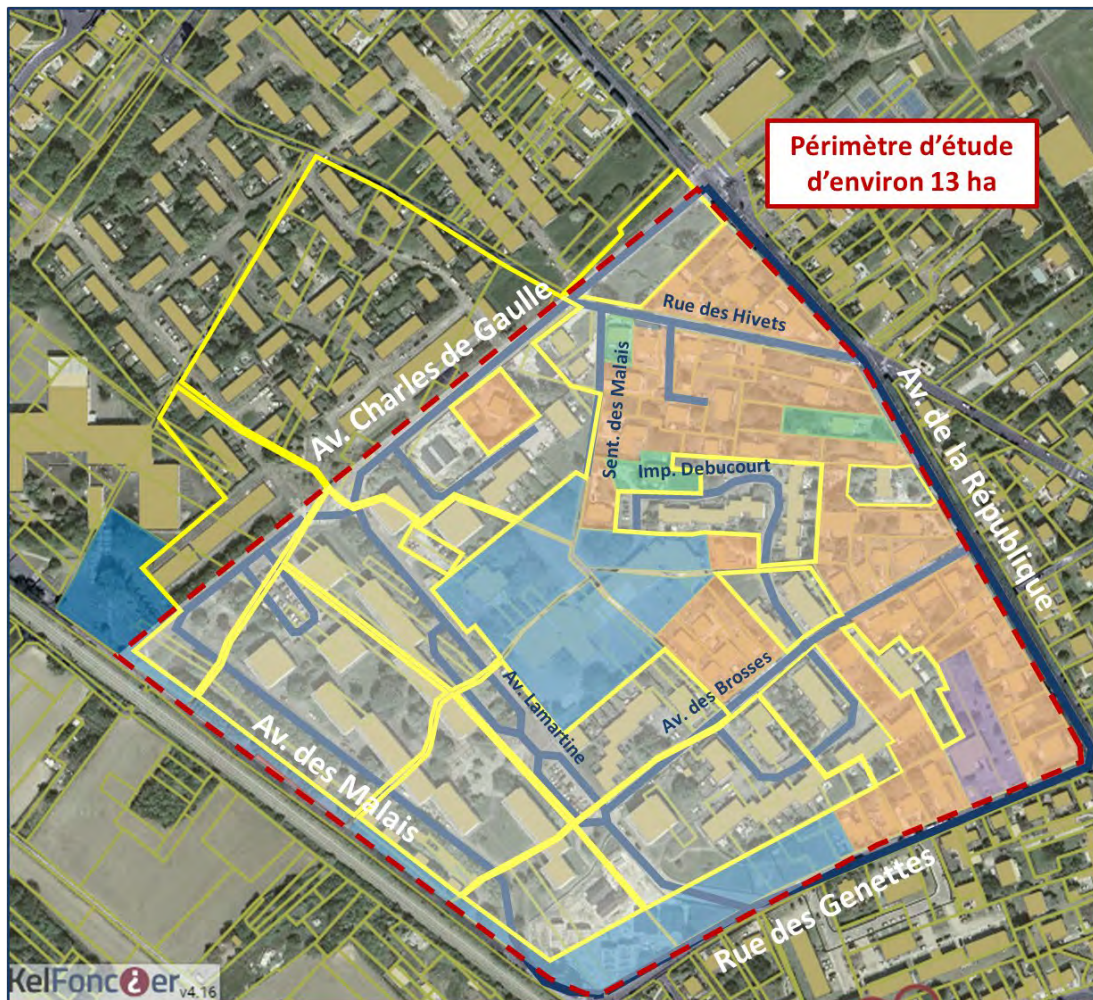
Au sein du périmètre d'étude se trouvent également :

- des services publics tels que l'école maternelle Lamartine, la Maison D. Winicott, une PMI
- des commerces tels que la boulangerie « l'eau d'Oranger », le barbier « B.S.S », le traiteur « Aux fils des saisons »
- une église des Assemblées de Dieu
- des parcelles appartenant à des particuliers, comportant des maisons individuelles
- des associations à savoir, LES GENETTES, l'association pour le culte des témoins de Bessancourt et l'association LES GLAISES.

A noter également la proximité immédiate du collège Maubuisson.

Propriétaires fonciers :

Plan de repérage (le tableau de repérage des parcelles en annexe) :



- Foncier appartenant à SEQENS
- Foncier appartenant à la commune de BESSANCOURT
- Foncier appartenant à des particuliers
- Foncier appartenant à des sociétés immobilières
- Foncier appartenant à un établissement public
- Foncier appartenant à des associations

ARTICLE 2 – INVARIANTS DE CONCEPTION DE L'ETUDE URBAINE ET PAYSAGERE

L'objet de l'étude urbaine et paysagère engagée est d'établir conjointement avec la Ville une stratégie urbaine et paysagère pour donner une vision du quartier à long terme et un plan d'actions pour y parvenir. Les premiers invariants de ce projet global visant à engager le renouveau du quartier sont les suivants :

1. Repenser les espaces publics et réduire l'impact de la voiture

- La fonctionnalité des espaces de circulations et leurs conditions de sécurité sont à revoir, en repensant notamment l'éclairage urbain et les limites spatiales.
- La place de la voiture doit être fortement questionnée pour en limiter l'impact sur les espaces extérieurs.

2. Identifier les interventions sur le patrimoine existant, bâti ou espaces extérieurs :

- Les logements collectifs et individuels - existants ou à créer - sont à analyser pour en déterminer les besoins d'interventions et contribuer à l'amélioration de leur intégration dans la trame urbaine
- Les accroches urbaines et paysagères des lisières du site d'étude avec le tissu environnant seront traitées avec délicatesse.
- Repenser le mobilier urbain et requalifier les espaces extérieurs en redéfinissant les domanialités entre les parties (ville, SEQENS, particuliers, etc...)

3. Redynamiser la placette Lamartine et l'offre commerciale / services associée :

- Repenser la programmation des RDC actifs en s'inscrivant dans la volonté de la Ville d'installer des services publics tels que la « maison des 1000ers jours » en lien avec la maison D. Winicott, l'école maternelle Lamartine et un CCAS et autres services de formation à venir.
- Identifier les usages actuels et potentiels culturels et réactiver les espaces extérieurs, place et voies, par de meilleurs usages

4. Adapter le quartier au réchauffement climatique et en atténuer les effets

- Les arbres et la trame verte sont des atouts dans le quartier à préserver et révéler.
- améliorer les performances du bâti et étudier des scénarios énergétiques alternatifs
- désimperméabiliser les sols et améliorer le confort d'été

La conception du projet urbain et paysager devra suivre une approche en coût global, prenant en compte de manière pragmatique et raisonnée la faisabilité économique aussi bien en termes d'investissement que de fonctionnement des interventions projetées.

Ces invariants seront davantage définis et déclinés opérationnellement grâce à l'étude urbaine réalisée par un groupement de maîtrise d'œuvre composé d'un architecte-urbaniste et d'un paysagiste.

Des diagnostics (techniques, environnementaux, réseaux, etc.) devront être réalisés pour confirmer les hypothèses de projets qui seront prises.

Les études menées s'inscriront dans les règles du PLU actuel.

La Ville, récupérant la pleine propriété des espaces extérieurs y compris les espaces verts, et SEQENS, se répartiront la mise en œuvre des objectifs et les engagements si les conclusions de l'étude urbaine aboutissent à des arbitrages des deux parties.

ARTICLE 3 –LIVRABLES DE L’ETUDE

L’étude urbaine engagée doit permettre d’aboutir aux livrables suivants :

- **un projet urbain, paysager et environnemental ambitieux et de qualités répondant aux besoins des parties**
- **un planning opérationnel des interventions pour la mise en œuvre du projet**
- **un bilan financier des opérations globales**
- **une programmation de travaux à réaliser dans le quartier des Brosses et Malais**
- **une répartition des travaux entre les parties et les limites de prestations**

Si l’étude aboutit à des conclusions confirmant les faisabilités techniques, économiques, juridiques et répondant aux enjeux et besoins des parties, un protocole partenarial pourra être signé à son issue. Le protocole reprendra l’ensemble des résultats afin d’engager leur mise en œuvre.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTENARIAT DE L’ETUDE

4.1 Les moyens à mettre en œuvre pour l’étude

Pour mener à bien cette étude, un groupement de maîtrise d’œuvre sera désigné après consultation restreinte.

Les modalités financières de prise en charge de l’étude seront à définir entre SEQENS et la ville de Bessancourt par voie d’avenant. Si des diagnostics techniques complémentaires apparaissent nécessaires, SEQENS et la Ville se rapprocheront pour en arrêter le contenu et le budget.

La Ville s’engage à fournir tous les éléments techniques, financiers et juridiques qui permettront d’alimenter l’étude urbaine menée. La communication portant sur cette étude et ses outils (maquettes, événements, invitations, etc...) seront portés et pris en charge par la Ville.

L’étude menée ne présage pas des engagements financiers de mises en œuvre auxquels elle pourrait aboutir. En cas de dépenses à engager à la suite de l’étude, celles-ci devront faire l’objet d’arbitrages par les comités de directions de SEQENS.

4.2 Gouvernance et conduite de projet

- **Mise en place d'un comité de pilotage**

Le pilotage stratégique du projet sera conduit par un comité de pilotage validant les priorités du projet, les décisions et étapes décisives. Il sera composé de :

- La Ville de Bessancourt : Monsieur le Maire et les élus référents.
- SEQENS : la Directrice de l'Aménagement ou son représentant et la Direction Départementale de SEQENS.

Il se réunira sur un rythme à adapter selon les besoins du projet.

Ce comité de pilotage pourra également être élargi aux services de l'Etat (DRIHL 95) ou La CA du Val Parisi si nécessaire en fonction des étapes d'avancement du projet. Il pourra aussi être élargi à d'autres acteurs/partenaires selon l'ordre du jour du COPIL.

- **Mise en place d'un comité technique**

Afin d'assurer les prises de décisions stratégiques, le Comité technique prépare les arbitrages du Comité de pilotage. Il a la charge du suivi de la mise en œuvre de ses arbitrages, de la coordination de tous les sujets opérationnels. Il sera composé à minima des représentants suivants :

- Ville de Bessancourt : Maëva TERIITEHAU, Damien DELRUE, Elisabeth DUTRANOIS
- SEQENS : Responsable projet aménagement et/ou Directrice de l'Aménagement

Il se réunira régulièrement, selon un rythme à convenir, en maintenant un rythme de production raisonnable pour les équipes de maîtrise d'œuvre.

4.3 Communication auprès des riverains et locataires concernant la réalisation de l'étude

La Ville et SEQENS conviennent de communiquer auprès des habitants, riverains et locataires du quartier, sur l'étude menée pour la requalification du quartier. Cette annonce sera réalisée par la Ville lors de la présentation en juin 2024 des projets en cours sur le territoire et sera l'occasion de présenter le maître d'œuvre retenu après consultation.

Toutes les actions de communication de chacune des parties seront coordonnées afin d'assurer la cohérence des messages à porter auprès des habitants.

ARTICLE 5 - PLANNING PREVISIONNEL DE L'ETUDE

Les grandes étapes de l'étude à venir sont les suivantes :

- Lancement de la consultation d'un groupement de maîtrise d'œuvre : avril 2024
- Signature de la présente convention : avril 2024
- Désignation du maitre d'œuvre : mai 2024
- Présentation du lancement de l'étude urbaine et du maitre d'œuvre : juin 2024
- Rendu du diagnostic du maitre d'œuvre : juillet 2024
- Présentation de scénarios urbains et paysagers : octobre 2024
- Approfondissement du scénario retenu et validation d'un projet de requalification urbaine, paysagère et environnementale : novembre 2024
- Signature d'un protocole partenarial : décembre 2024

La phase d'études permettra aux parties de définir le montage le plus adapté permettant de garantir la faisabilité de l'ensemble de l'opération urbaine (notamment autorisations d'urbanisme nécessaires).

ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable pour toute la durée du partenariat et jusqu'à fin décembre 2024 mais pourra faire l'objet d'un ou de plusieurs avenants le cas échéant, afin de préciser certains points par suite de la première phase d'études.

Fait en 2 exemplaires

En date du

Monsieur Jean-Christophe POULET

Maire de Bessancourt

Monsieur Stéphane DAUPHIN

Directeur Général SEQENS

ANNEXE**Tableau de repérage des parcelles**

SEQENS	VILLE	PARTICULIERS	ASSOCIATIONS
BB 0276 , BB 0277, BB 0280, BB 0281, BB 0284, BB 0172, BB 0173, BB 0169, BB 0166, BB 0167, BB 0181, BB 0180, BB 0177, BB 0186, BB 0187, BB 0188, BB 0189, BB 0190, BB 0274, BB 0272, BB 0273, BB 0271, BB 0270, BB 0267, BB 0266, BB 0262, BB 0261, BB 0258, BB 0256, BB 0257, BB 0253, BB 0252, BB 0250, BB 0243, BB 0242, BB 0239 BB 0238, BB 0237, BB 0235, BB 0435	BB 0275, BB 0279, BB 0168 BB 0269, BB 0185, BB 0184 BB 0182, BB 0183, BB 0264 BB 0265, BB 0192, BB 0193 BB 0194, BB 0200, BB 0199 BB 0198, BB 0263, BB 0260 BB 0259, BB 0255, BB 0254 BB 0248, BB 0249, BB 0201 BB 0207, BB 0208, BB 0140	BB 0170, BB 1160, BB 0164, BB 1161, BB 0179, BB 0178, BB 0245, BB 0246, BB 0244, BB 0241, BB 0240, BB 0236, BB 0234, BB 0233, BB 0651, BB 0874, BB 0873, BB 0872, BB 0220, BB 0221, BB 0222, BB 0223, BB 0226, BB 0224, BB 0225, BB 0202, BB 0203, BB 0204, BB 1135, BB 1133, BB 1134, BB 1136, BB 0209, BB 0847, BB 0139, BB 0879, BB 0142, BB 0143, BB 0134, BB 0848, BB 1138, BB 1137, BB 0943, BB 0952, BB 0901, BB 0135, BB 1224, BB 1145, BB 0131, BB 0150, BB 0433, BB 1147, BB 1146, BB 0151, BB 0880, BB 0153, BB 0155, BB 0156, BB 0157, BB 0158, BB 0159, BB 0124, BB 0945, BB 0127, BB 0129, BB 0128, BB 0622, BB 0623, BB 0878, BB 0947, BB 0430, BB 1223	BB 0883, BB 0884, BB 0232